



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991**

**(22<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

*Luratech*

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 17 octobre 1990**

***www.luratech.com***

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 3823).

MM. Claude Wolff,  
François Grussenmeyer,  
Hervé de Charette,  
Jean de Gaulle,  
Jacques Roger-Machart,  
Marc Laffineur,  
François Hollande,  
Jean-Yves Haby,  
Jean Le Garrec,  
Gérard Bapt,

M<sup>me</sup> Elisabeth Hubert,  
MM. Julien Dray,  
Jean Royer,  
Patrick Devedjian,  
Robert-André Vivien.

MM. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget ; Claude Wolff.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 3849).

# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,**  
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1991

### Suite de la discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

La parole est à M. Claude Wolff.

**M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Voilà la Banque de France !

**M. Claude Wolff.** Mais non ! Je ne suis pas la Banque de France ! Merci en tout cas d'être venu, monsieur Richard ! Sinon, on aurait pu croire qu'il s'agissait d'un problème entre Auvergnats !

Monsieur le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, établir un budget est toujours quelque chose de difficile et de délicat...

**M. Alain Bonnet.** C'est vrai !

**M. Claude Wolff.** ... et je suis conscient que vous avez pu avoir un certain nombre de problèmes.

Le budget qui nous est présenté devrait, selon M. le ministre d'Etat, permettre à la France de s'adapter sans délai à l'évolution internationale.

Je note au passage que ceux-là mêmes qui nous reprochent aujourd'hui notre attitude tenaient à peu près le même langage que nous lorsqu'ils étaient dans l'opposition !

Si l'objectif de s'adapter à l'évolution internationale est louable, il apparaît cependant, à la lecture des différents documents qui sont mis à notre disposition, qu'un certain nombre d'observations doivent être faites.

Ce budget - vous l'avez reconnu - a été préparé à un moment où l'affaire du Golfe n'avait pas pris la tournure qu'elle a prise depuis le 2 août dernier. De ce fait, les éléments de base non modifiés, à part certaines réductions de dépenses, ne représentent pas la situation à ce jour.

Le baril de pétrole oscille autour de 40 dollars, alors que vous tenez compte d'une valeur de 25 dollars, avec un coût du dollar à 5,30 francs. Vous ne mentionnez pas non plus le coût de l'expédition militaire dans le Golfe. Et pas question, comme le disait hier M. le ministre d'Etat, d'une provision pour complément éventuel de dépenses ! Pourtant, l'expédition devra bien être financée !

La croissance du P.I.B. que vous indiquez, si elle pouvait à l'époque être considérée comme normale, est aujourd'hui contestable et un certain nombre de paramètres ne peuvent être maîtrisés.

Vous escomptez, monsieur le ministre, une amélioration du commerce extérieur, grâce notamment aux Airbus. Nous aimerions connaître le montant des sommes qui sont reversées aux pays ayant participé à la construction de l'Airbus.

Que vous n'ayez pas voulu modifier les données de base en vous réservant le soin d'un collectif budgétaire peut sembler logique, mais cela ne permet pas, aujourd'hui, de croire que le budget puisse être maîtrisé dans la forme où il est présenté.

L'impasse budgétaire indiquée de 80,2 milliards de francs est une gageure difficile, et je ne pense pas - vous non plus d'ailleurs - que vous y parviendrez. Elle sera, à mon avis, dépassée.

Vous voulez soutenir l'investissement, réduire les inégalités et préparer l'avenir.

En effet, il faut retenir et souligner que l'éducation doit être soutenue, mais qu'il est indispensable, si nous voulons aboutir, que, dans le cadre de la décentralisation, des crédits soient affectés conformément aux engagements pris à l'époque - ce qui n'est pas le cas notamment vis-à-vis des régions ou des départements chargés des lycées et des collèges. A titre indicatif, la région Auvergne aurait dû percevoir 525 millions de francs de plus que ce qu'elle a perçu depuis quatre ans.

Pour l'emploi et la formation professionnelle, les statistiques fournies sur le nombre des chômeurs devraient tenir compte des positions prises au cours de ces dernières années suite à la création de diverses catégories dont l'un des buts était de pouvoir enlever des dites statistiques un certain nombre de personnes et d'en modifier ainsi les chiffres. Mais vous avez largement, et de loin, dépassé la barre des deux millions, que vous ne deviez pas franchir.

Un effort doit être fait pour la formation professionnelle et certains exemples dans les pays étrangers devraient être retenus.

La recherche est indispensable. La France se doit de pouvoir être, dans les années à venir, dans le peloton de tête.

Pour l'environnement, un effort semble être fait, mais, assez curieusement, c'est par la création de 1 300 postes de fonctionnaires supplémentaires, 25 emplois de directeurs régionaux et 100 d'inspecteurs d'installations classées que cet effort est réalisé, entraînant une utilisation importante en fonctionnement des moyens mis à la disposition de ce ministère - moyens qui sont, il est vrai, en augmentation. Lorsque vous parlez de réduction des inégalités, du logement social, du R.M.I. et de l'aide publique au développement, je crois qu'un avis sérieux pourrait être demandé aux associations des maires car certaines décisions qui sont prises ou citées en exemple élimineront des aides indispensables pour la restructuration des centres.

Par contre, monsieur le ministre, j'ai été étonné de voir que dans les différents documents qui nous ont été remis il n'est fait nullement mention de la dette de la France.

**M. Jean de Gaulle.** C'est vrai !

**M. Claude Wolff.** Nous aimerions connaître son montant actuel et son évolution depuis 1981.

**M. Alain Vivien, rapporteur-général.** Pourquoi 1981 ?

**M. Michel Cherasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.** C'est la dette publique ou la dette extérieure ?

**M. Claude Wolff.** C'est à vous de préciser !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Ah ? C'est une pochette-surprise ?

**M. Claude Wolff.** Nous pouvons constater que la dette publique est en augmentation de 9,1 p. 100, alors que vous nous avez indiqué avoir été en mesure de rembourser, au cours de l'année 1990, 4 milliards de francs qui avaient été empruntés au début de votre prise de pouvoir.

Comment expliquer ce remboursement dans la mesure où le budget était en déséquilibre d'une façon permanente ? Avez-vous emprunté ailleurs ?

Nous aimerions connaître l'endettement de la France vers l'étranger comme sur le marché intérieur. Vous avez, en effet, modifié la structure de la dette - ce qui n'est pas une mauvaise chose - et vous vous êtes engagés vers les bons du Trésor à court terme renouvelables, dont le volume doit être important.

Monsieur le ministre, certains de mes collègues vont vraisemblablement vous faire part de leur sentiment sur des points précis. Pour ma part, je m'en tiendrai à des lignes générales, ce qui m'amène à souligner que le budget de l'agriculture est faiblement doté, 2,3 p. 100 de plus, soit, en valeur absolue, 876 millions de francs, alors que vous avez, à juste raison peut-être, décidé une augmentation du budget de la culture et de la communication de 15,2 p. 100, soit 1 594 millions de francs.

Certaines dépenses de prestige sont prévues. Ne croyez-vous pas que, compte tenu de la situation explosive, un effort devrait être fait pour l'agriculture française, qui est un facteur de commerce extérieur, d'écologie et de bien-être ? Il faut réduire les charges des agriculteurs.

Quelle que soit la politique que vous envisagez à leur égard, une opération d'importance doit être faite tout de suite, car vous ne maîtriserez pas les mécontentements qui règnent actuellement.

D'autres budgets méritent également l'attention, ne serait-ce que celui des anciens combattants, qui est réduit de 0,5 p. 100. Il est vrai, comme certains le disent, que le nombre d'anciens combattants diminue. Vous devez en être satisfait - vous l'avez dit vous-même.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Je suis heureux qu'il n'y ait plus de guerre pour en « fabriquer » ! Ce n'est pas la même chose !

**M. Claude Wolff.** Tout à fait d'accord ! Vous n'êtes pas le seul à le penser. Encore faut-il se préoccuper de ceux qui restent !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Tout à fait !

**M. Claude Wolff.** Profitez-en donc pour donner satisfaction à ceux qui restent, et qui ont beaucoup donné pour le pays. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Richard, rapporteur général.** Vous êtes bien pour la baisse des dépenses publiques !

**M. Claude Wolff.** Pourquoi vous en prenez-vous aux anciens combattants, messieurs ? Ils ne vous ont rien fait !

**M. Alain Bonnet.** Nous n'avons rien dit !

**M. Claude Wolff.** On entend des murmures assez bizarres.

**M. Alain Vivien.** C'est vous qui souhaitez que leur nombre diminue !

**M. Claude Wolff.** Non ! Je souhaite simplement que l'on en tienne compte et que leurs revendications puissent être suivies. Pourquoi baisser leur budget de 0,5 p. 100 alors qu'on pourrait leur donner un peu plus ?

**M. Alain Bonnet.** Nous vous avons précédés, puisque nous avons repoussé le budget hier !

**M. Claude Wolff.** Pour le moment, vous nous précédez, mais vous serez peut-être derrière à un autre moment !

Votre contribution sociale généralisée et la future taxe d'habitation basée sur les revenus sont, que vous le vouliez ou non, une nouvelle augmentation des impôts - augmentation déguisée, il est vrai, mais augmentation tout de même.

D'ailleurs, monsieur le ministre, lors d'une interview sur La Cinq, au cours de laquelle vous expliquiez la différence entre un impôt et une cotisation, vous avez vous-même reconnu qu'il s'agissait d'une imposition.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** C'était brillant ! (*Sourires.*)

**M. Claude Wolff.** Vous étiez très bon, comme d'habitude d'ailleurs. (*Sourires.*) On ne sait jamais si c'est le ministre qui parle, ou si c'est l'ami. (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** C'était l'enfant de Chamalières !

**M. Claude Wolff.** Oui, et vous avez quelques beaux restes, monsieur le ministre, il faut le dire ! (*Sourires.*)

Et que dire des mesures concernant la réduction de l'abattement sur les revenus fonciers ? Alors que le Premier ministre déclarait l'an passé que le taux de 10 p. 100 était « bon et suffisant » et que vous n'y toucheriez pas, vous le ramenez à 5 p. 100 !

Monsieur le ministre, pour revenir à votre contribution sociale généralisée...

**M. Hervé de Charette.** Ce n'est pas la sienne, c'est celle d'Evin !

**M. Claude Wolff.** ...j'ai entendu déclarer qu'il s'agissait d'une formule simple à comprendre. Pour ma part, j'ai lu le texte, et je ne trouve pas cela aisé à comprendre.

Je prends un exemple : « Pour la détermination des revenus mentionnés au précédent alinéa, il n'est pas tenu compte des reports déficitaires ainsi que des amortissements réputés différés au sens du 2<sup>o</sup> du 1 de l'article 39... » Et le texte poursuit. « Les revenus sont majorés des déductions et abattements mentionnés aux articles 44 quater, 44 sexies... » Je vous fais grâce du reste !

**M. Alain Bonnet.** C'est très clair !

**M. Claude Wolff.** L'application de ce texte ne sera pas évidente !

**M. Alain Bonnet.** Faites-lui confiance !

**M. Claude Wolff.** Les diverses propositions sur le revenu foncier viendraient s'ajouter au « matraquage » de l'immobilier intervenu depuis 1988 : loi Mermaz et décrets de blocage des loyers, rétablissement de l'I.S.F., réduction de l'abattement forfaitaire sur les revenus fonciers, limitation des bénéficiaires de la réduction d'impôt en matière de travaux ou d'emprunts, prélèvement de 1 p. 100 sur les revenus fonciers, alourdissement de la taxe d'habitation pour la majorité des contribuables en fonction de leurs revenus, limitation des avantages fiscaux consentis aux investisseurs locatifs. Comme vous avez l'habitude de le dire, monsieur le ministre, trop, c'est trop !

Je voudrais vous rappeler qu'entre 1980 et 1987 les prélèvements obligatoires en pourcentage du P.I.B. sont passés de 41,7 à 43,8. Il faut encore y ajouter les impôts déguisés comme la contribution sociale généralisée. Nous aurons vraisemblablement la palme - j'allais dire le ruban bleu - pour le montant des impôts ou des cotisations, qui n'est pas supportable.

Il a souvent été dit : « Il faut faire payer les riches. » Vous avez de la chance ! La France doit être un pays de riches puisque tout le monde se plaint de payer des impôts. Mais vous ne frappez pas que les riches. Les classes moyennes, les cadres, les petits commerçants, les artisans, les professions libérales, les ouvriers, toutes les classes, en somme, n'en peuvent plus. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Vivien.** Sans oublier les Auvergnats ! (*Sourires.*)

**M. Claude Wolff.** En ce qui concerne les cotisations de sécurité sociale, entre 1980 et 1988, nous passons de 494 milliards de francs à 1 068 milliards - un budget pratiquement équivalent au budget de l'Etat et sur lequel, vous l'avez reconnu vous-même, le Parlement n'a aucun contrôle.

A vous entendre, d'ailleurs, messieurs, tout va bien, ou pas trop mal. Pourquoi, dans ces conditions, y a-t-il tant de manifestations ?

**M. Alain Bonnet.** Il y en a toujours eu !

**M. Claude Wolff.** Oui, mais elles ont pris une drôle de tournure ! Quand le Président doit inaugurer le T.G.V., il y va en avion ! Et quand il va visiter une usine d'aéronautique, il s'y rend en chemin de fer !

**M. Alain Bonnet.** Ce sont vos amis qui en sont responsables !

**M. Claude Wolff.** Si j'ai attiré principalement l'attention sur quelques catégories socioprofessionnelles, c'est que les choix que nous sommes amenés à faire aujourd'hui sont des choix durables et qu'il faut prévoir par des modifications et des amendements dès le budget pour 1991.

L'impôt foncier agricole est insupportable - tout le monde le dit, et vous aussi. Il faut le supprimer et le remplacer - c'est une suggestion - par une taxe professionnelle agricole,

et compenser éventuellement le manque de ressources des collectivités locales par une prise en charge de l'Etat affectée à l'entretien des routes. Car il faut reconnaître que les routes ne sont pas utilisées uniquement par les agriculteurs ; elles servent aussi au tourisme.

Il faut également penser aux droits de succession et de mutation des biens agricoles. D'ailleurs, nous déposerons un amendement à ce sujet.

Il faut aussi essayer de maintenir l'investissement. C'est l'avenir qui est en cause. Pour cela, il convient de faciliter les travaux aussi bien des particuliers que des collectivités locales.

Si celles-ci ne disposent pas des fonds nécessaires, leur premier acte sera de réduire leurs investissements. D'où des conséquences sur l'activité et sur le chômage.

Il est vrai que vous annoncez une augmentation de 7,7 p. 100 de la D.G.F. pour 1991. Mais j'aimerais bien, monsieur le ministre, que vous me précisiez, afin d'éviter de mauvaises surprises, qu'il s'agit en réalité d'un pourcentage applicable à la D.G.F. perçue en 1989 et non en 1990. Cela change beaucoup les calculs, puisque vous avez inclus dans ces 7,7 p. 100 les 4 p. 100 que vous nous aviez déjà accordés dans le budget initial de 1990.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Non ! Non !

**M. Claude Wolff.** Je vous demande de nous fournir cette précision, monsieur le ministre, parce que nous lisons à ce sujet des articles assez contradictoires.

**M. Alain Bonnet.** Il ne faut pas trop lire !

**M. Claude Wolff.** Il serait bon que vous nous indiquiez que nous pouvons inscrire cette augmentation de 7,7 p. 100 de la dotation de 1990 à notre budget de 1991. Un tel engagement serait de nature à nous satisfaire.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Non ! Non ! Mais je vous expliquerai.

**M. Claude Wolff.** Par ailleurs, un certain nombre de dispositions ont été annoncées, notamment en ce qui concerne le projet de taxation des retransmissions sportives télévisées, et on sait que des menaces pèsent sur les subventions allouées aux fédérations sportives. Ce n'est pas le moment, monsieur le ministre, de modifier les principes car trop de jeunes souffriraient de l'impossibilité de pouvoir pratiquer leur sport favori, surtout dans une période où il y a un grand renue-ménage dans les milieux sportifs.

Nous interviendrons sur un certain nombre de points lors de la discussion des chapitres du budget, en particulier sur l'impôt forfaitaire des sociétés et sur l'imposition des petits porteurs d'actions de l'entreprise dans laquelle ils ont travaillé. J'appelle votre attention, sur ce dernier point, monsieur le ministre. Pensez-vous imposer sur les plus-values les employés et les travailleurs des entreprises qui se sont vu attribuer des titres qui sont en somme le fruit du travail et dont ils peuvent disposer au moment de leur retraite ?

Les documents qui nous ont été remis sont bien présentés. Les couleurs bleu, blanc et rouge sont agréables à l'œil. Toutefois, ces documents donnent beaucoup à réfléchir sur leurs conséquences et sur l'évolution de notre situation nationale et internationale.

Si ce projet de budget n'est pas modifié en cours de discussion, je pense que M. le Premier ministre n'aura pas d'autre solution que d'avoir recours, comme il l'a indiqué, à l'article 49-3 pour le faire adopter.

**M. Alain Bonnet.** Comme vous le faisiez vous-même !

**M. Alain Vivien.** Vous n'avez qu'à le voter !

**M. Claude Wolff.** Mais vous n'avez qu'à le changer ! Nous vous faisons part de nos observations, mais vous n'en tenez pas compte !

**M. Alain Vivien.** Avez-vous tenu compte des nôtres ?

**M. Claude Wolff.** Pourquoi voulez-vous que nous ne suivions pas la logique de nos interventions. Vous suivez bien la vôtre !

En ayant recours à cet article, vous aurez ainsi votre budget, mais contre la volonté d'une majorité. Les conséquences en seront que vous continuerez à conduire une politique au coup par coup et non une politique sérieuse, indispensable à une économie saine, et cela au grand dommage du pays tout entier.

Monsieur le ministre, on a dit hier dans cette enceinte que l'opposition ne devait pas, par des discours irresponsables, affaiblir la situation de la France.

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. Claude Wolff.** En la matière, vous en avez eu votre part...

**M. Alain Bonnet.** Oh !

**M. Claude Wolff.** ... et vous continuez à l'avoir.

D'ailleurs, en ce qui concerne l'affaiblissement de la situation de la France, vous n'avez pas besoin de nous, vous vous défendez très bien tout seuls !

**M. Alain Bonnet.** Facile !

**M. Claude Wolff.** Monsieur le ministre, mon dernier propos sera arithmétique : alors même que les chiffres laissent craindre une baisse de l'activité et que vous abaissez les taux des impôts, vous prévoyez une augmentation de vos recettes fiscales. Cela paraît un peu paradoxal !

Certes, il faut le reconnaître, les dépenses sont en augmentation limitée et le déficit, bien qu'il soit supérieur aux prévisions, est réduit de 10 milliards de francs.

Etant donné que ces chiffres ne sont pas tous très faciles à concevoir et à comprendre, un certain nombre de précisions nous seraient indispensables.

Monsieur le ministre, vous avez consenti un gros effort dans votre budget. Tout le monde se plaît à reconnaître la vivacité de votre esprit, de vos répliques...

**M. Alain Bonnet.** Il faut prendre modèle !

**M. Claude Wolff.** J'aime bien recevoir des leçons. Mais moi, j'essaie de les appliquer, ce qui n'est pas votre cas !

Je voudrais, monsieur le ministre, pour terminer, vous dire que l'un des gros problèmes de ce débat budgétaire sera la lettre rectificative. À mon avis, elle mérite d'être reconsidérée. Il faut avoir le courage d'appeler un chat un chat : cette contribution sociale généralisée est un impôt, et vous l'avez d'ailleurs dit à la télévision. Il faudrait que chacun ici en soit conscient. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. François Grussenmeyer.

**M. François Grussenmeyer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est proposé pour 1991 est dans le droit fil des deux précédents dont il amplifie encore quelque peu les défauts.

Ce budget est marqué par une très forte progression des dépenses, sans diminution du train de vie de l'Etat.

Les problèmes de fond sont ignorés et les préoccupations des Français - l'immigration, l'équilibre de la sécurité sociale, l'Europe de 1993 -, sont absents des priorités gouvernementales.

**M. Alain Vivien.** Vous ne manquez pas d'air !

**M. François Grussenmeyer.** Le chômage est certes évoqué, mais sans prévoir de moyens pour l'endiguer.

Enfin, ce projet de budget ne comprend aucune disposition en faveur des familles, des personnes âgées, des veuves...

**M. Jean de Gaulle.** Au contraire !

**M. François Grussenmeyer.** ... et il s'apprête à pénaliser sévèrement nombre de foyers modestes, par la modification de la notion de personne non imposable.

Après ces réflexions d'ordre général, qu'il me soit permis, monsieur le ministre, d'aborder des questions dont le caractère est plus régional, et je sais que vous manifestez une large compréhension à l'égard du député qui vous parle.

L'Alsace que j'ai l'honneur de représenter ici depuis le 30 novembre 1958...

**M. Alain Bonnet.** Il se porte bien !

**M. François Grussenmeyer.** Je ne me porte pas trop mal, en effet ! (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** L'Alsace, c'est la fidélité !

**M. François Grussenmeyer.** Et pourtant, l'Alsace dont vous soulignez la fidélité, monsieur le ministre, a le sentiment d'être mal aimée du Gouvernement. (« Oh ! » sur les bancs du Gouvernement et du groupe socialiste.)

Eh oui ! Depuis le dernier remaniement ministériel, notre région n'est plus représentée au conseil des ministres, et la population s'inquiète du devenir des projets en cours.

Un ministre, toujours membre du Gouvernement, n'a-t-il pas, lors de l'inauguration de la foire européenne de Strasbourg, en septembre dernier, laissé entendre que le T.G.V.-Est ne pourrait se faire dans l'immédiat, en raison de la crise du Golfe, et cela malgré les promesses gouvernementales et l'engagement financier des collectivités locales de l'ordre de 4 milliards ?

Demièrement également, un autre ministre a déclaré devant la commission de la production et des échanges qu'il convenait de s'adresser à nos voisins allemands, pour assurer la mise en route du projet de T.G.V.-Est. L'Etat français est-il si mal en point qu'il doit faire appel aux Allemands ?

On feint d'ignorer dans les instances gouvernementales l'engagement financier, unique en matière d'aménagement du territoire, qui a été imposé aux collectivités locales. Aucun T.G.V. réalisé jusqu'à présent n'a coûté un centime aux régions concernées ! Le T.G.V.-Est est une première. Les Alsaciens ont trop le sentiment d'être les premiers pour payer et les derniers pour recevoir.

Alors que d'autres régions manifestent contre le T.G.V. et n'en veulent pas, nous, nous le voulons et ne l'obtenons pas ! Il y a là une situation pour le moins paradoxale !

**M. Jean Tardito.** Les voies du Seigneur sont impénétrables ! (Sourires.)

**M. François Grussenmeyer.** On voit, mon cher collègue, que vous avez des lettres bibliques !

Pourtant, tous ici savent l'importance économique du T.G.V. pour l'Alsace, mais aussi son importance politique dans le combat mené pour que Strasbourg devienne définitivement le siège du Parlement européen.

A ce sujet, le Gouvernement a-t-il soutenu avec toute la vigueur nécessaire la position de Strasbourg dans cette bataille du siège ? Avant chaque Conseil européen, on nous promet une solution imminente. Or elle est constamment reportée à la réunion suivante.

Enfin, comment ne pas évoquer l'Alsace sans parler de la suppression des émissions dialectales sur FR 3. On note dans cette affaire une pratique bien parisienne dont les caractéristiques sont l'absence de concertation, la politique du fait accompli et la contradiction avec les promesses faites.

Dans ces différents dossiers, brièvement évoqués, les Alsaciens ont l'impression qu'on les traite avec beaucoup de légèreté. Le Gouvernement encourt une grande responsabilité dans le réveil possible de l'autonomisme si une modification du comportement de sa part tardait à intervenir. Veut-on que se développe en Alsace une situation de type Corse ? Vous ne le voulez pas, bien entendu, monsieur le ministre, et nous non plus.

Sans vouloir jouer les gens de triste figure, nous constatons l'absence de notre région dans les préoccupations et les grands projets évoqués par le budget.

Après 1918, Clemenceau disait aux fonctionnaires nommés en Alsace : « Faites aimer la France. » Le Gouvernement serait bien inspiré de se souvenir de ces bonnes paroles. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Hervé de Charrette.

**M. Hervé de Charrette.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un bon budget, c'est un budget qui répond à la fois aux exigences d'une bonne gestion des dépenses publiques et qui fixe pour la collectivité nationale des orientations claires et fermes de la politique économique et sociale de la France pour l'année à venir.

A la lumière de ces deux critères, le budget que le Gouvernement nous propose ne me paraît pas précisément un bon budget. Je lui vois en effet trois défauts sur lesquels je voudrais retenir votre attention quelques instants.

Le premier de ces défauts, c'est le manque de réalisme.

Parlerai-je des hypothèses de croissance et d'inflation ? Comme d'habitude, elles expriment davantage les espoirs de la direction du Trésor ou les prudences de celle du budget que les prévisions sérieuses des experts. Mais surtout, chacun convient que la hausse du prix du pétrole et la baisse du dollar, dans leurs aspects négatifs pour nos exportations, n'ont pas été suffisamment prises en considération. Comme toujours, face à une crise de cette ampleur, c'est la rapidité d'adaptation qui fera la différence entre les économies nationales concurrentes. M. Stolérü avait d'ailleurs sagement recommandé de payer la crise tout de suite pour éviter de la payer plus cher demain. Une fois de plus, il est démontré que personne n'attache d'importance au Plan.

Pour faciliter une adaptation rapide de notre économie, il ne fallait certainement pas recourir à la vieille recette du soutien par la dépense publique, à laquelle vous avez fait allusion hier, monsieur le ministre, mais alléger davantage les charges des entreprises et des ménages. Faute de l'avoir fait, le Gouvernement prend la responsabilité de laisser le chômage augmenter. Je crains que nous n'entrions à reculons dans la crise.

Selon certaines de vos déclarations, monsieur le ministre, vous seriez décidé à geler pour 25 milliards de francs de dépenses publiques en début d'année. A quoi sert dès lors de voter votre projet de budget si celui-ci est d'ores et déjà obsolète.

Deuxième défaut : votre projet de budget est trop dépensier.

Votre logique, c'est celle des dépenses publiques. Et parmi ces dépenses, c'est aux dépenses de fonctionnement que vous faites la part la plus belle. Nous voudrions plus d'autoroutes et moins de fonctionnaires ; nous aurons moins d'autoroutes et plus de fonctionnaires ! C'est finalement la part la moins productive de l'activité administrative qui se trouve favorisée, et ce aux dépens des investissements publics dont la collectivité a le plus besoin.

Le cas de la fonction publique est particulièrement significatif : à elle seule, elle constitue près de 40 p. 100 des dépenses de l'Etat. Lors de la présentation du budget de 1989, M. Bérégovoy avait eu une phrase heureuse en disant : « Je préfère un peu moins de fonctionnaires, mais mieux payés. »

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Voilà !

**M. Hervé de Charrette.** C'était une phrase heureuse parce qu'elle reprenait mot pour mot une déclaration que j'avais faite en prenant mes fonctions au ministère de la fonction publique deux ans plus tôt.

**M. Alain Bonnet.** Vous voyez, on vous écoute !

**M. Hervé de Charrette.** C'était en quelque sorte l'hommage du vice à la vertu.

**M. Alain Richard, rapporteur général.** Dans quel sens ?

**M. Hervé de Charrette.** Mais l'hommage fut de courte durée. Avec près de 12 000 fonctionnaires de plus cette année, les effectifs de l'Etat continuent de gonfler alors que dès 1985, c'est-à-dire à une époque où M. Bérégovoy était déjà ministre des finances, la politique inverse avait été menée avec ténacité et courage pendant trois ans.

Or il n'y aura pas de progrès sérieux de l'administration française tant que chacun n'aura pas admis que, globalement, les effectifs de l'Etat sont trop élevés. Sans cela, il n'y aura ni politique budgétaire raisonnable, ni maîtrise de la fiscalité, ni même gain de la productivité publique. Les besoins légitimes de certains secteurs - justice, université - doivent donc être plus que compensés par des réductions dans d'autres domaines.

**M. Alain Vivien.** Dans la police peut-être !

**M. Hervé de Charrette.** Au ministère des finances par exemple, monsieur le ministre. Il faut que l'Etat maintienne un rythme de réduction annuelle net de l'ordre de 10 000 postes par an.

Le budget de fonctionnement de l'Etat devrait au plus être maintenu à niveau constant en francs constants, c'est-à-dire n'augmenter qu'au rythme de la hausse des prix. Votre projet de budget dépasse cette barre de deux points. Cela veut dire qu'en 1991 le train de vie de l'Etat continuera d'augmenter

sans raison. Ce sont ces deux points qui marquent la différence entre une économie qui se libéralise et une économie qui se socialise lentement mais sûrement.

Notre pays a besoin de réformes. Nul plus que moi n'en est convaincu. Le Premier ministre aussi, s'il faut en croire les douze travaux d'Hercule décrits à l'envi par son directeur de cabinet. A lire votre projet de budget, monsieur le ministre, il semble qu'il y ait renoncé. Je ne citerai ici que trois domaines où l'on attendait une action déterminée et volontariste de la part du Gouvernement.

L'agriculture d'abord, où des milliers de familles désespèrent de leur avenir et ne savent pas ce qu'elles vont devenir. A Nevers comme à Paris, la réponse du Gouvernement, j'oserai dire la réponse personnelle de M. Bérégovoy, est une réponse de combat, chargée d'une inexplicable hostilité à l'égard du monde agricole, à moins qu'il ne s'agisse d'un cynisme froid. Vous annoncez quelques « mesurées » sur l'impôt foncier non bâti, mais ce que nous souhaitons, c'est un programme de suppression pure et simple sur quelques années d'un impôt qui n'a plus sa justification et qui pèse sur l'économie agricole française et le pénalise par rapport à ses concurrentes au sein de la Communauté.

La justice ensuite. Elle est matériellement et moralement en panne.

**M. Alain Bonnet.** Mais non !

**M. Hervé de Charette.** Vous avez cru qu'avec une addition de petites mesures, on pouvait calmer les juges. Vous voyez bien que les magistrats considèrent eux-mêmes que votre budget est loin de répondre aux immenses problèmes de ce service public abandonné.

**M. Philippe Auberger.** Paupérisé !

**M. Hervé de Charette.** La défense enfin. Tout requiert une profonde réévaluation de notre politique de défense, de nos concepts stratégiques et des moyens qui les servent. Il est clair que le Gouvernement n'y est pas prêt.

Vous avez choisi une politique budgétaire qu'on peut résumer d'un mot : l'immobilisme. La social-démocratie dont vous rêvez apparaît ainsi pour ce qu'elle est : un social-conservatisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberger.** N'est pas conservateur qui veut !

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Jean de Gaulle.

**M. Jean de Gaulle.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ne soyons pas dupes : le dérapage de l'économie de notre pays que l'on constate depuis le début de l'année est d'abord la conséquence d'une politique dispendieuse menée par les socialistes depuis 1988 et qui se traduit par toujours plus de dépenses publiques. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Bruno Bourg-Broc.** C'est vrai, hélas !

**M. Alain Vivien.** N'importe quoi !

**M. Philippe Auberger.** Ce sont des cigales !

**M. Jean de Gaulle.** Je rappellerai que les dépenses de l'Etat dans les budgets de 1989 et de 1990 ont évolué deux fois plus vite que les prix et près de trois fois plus vite que sous le gouvernement Chirac. M. Michel Rocard, il est vrai, ne parlait-il pas de « réhabilitation de la dépense publique » ?

Dans le même temps, les allègements d'impôts ont été réduits à la portion congrue - 25 milliards en 1989-1990 contre 69 milliards en 1987-1988 - et n'ont pris en compte ni les impératifs de justice sociale, ni la nécessaire compétitivité des entreprises, ni les exigences européennes. Et pourtant les formidables plus-values fiscales dont a bénéficié le gouvernement socialiste auraient permis, par une politique plus appropriée, de satisfaire ces objectifs.

Hélas, le budget pour 1991 s'inscrit dans la continuité de ceux de 1989 et de 1990. La dépense publique demeure la principale priorité : 4,8 p. 100 d'augmentation par rapport à une inflation estimée à 2,8 p. 100. Les seules dépenses de fonctionnement de l'Etat augmentent de 5,8 p. 100.

La rigueur tant évoquée par le ministre des finances ne semble pas concerner le train de vie de l'Etat. De surcroît, le retour à des créations d'emplois publiques massives témoigne

de la réalité de la politique gouvernementale et de ses contradictions. Car enfin, comment peut-on prétendre moderniser le service public et mieux rémunérer ceux qui y participent et, dans le même temps, relancer la croissance illimitée des effectifs ?

Plus graves encore sont les choix incohérents qui, contrairement aux discours, renforcent les inégalités. Et la première, et la plus importante d'entre elles, demeure le chômage.

Inégalité entre ceux qui ont un emploi et ceux qui sont plongés dans l'angoisse de l'avenir, notamment les jeunes. Inégalité entre la France, qui ne parvient pas à résorber son chômage, et ses principaux voisins européens, qui sont souvent parvenus à le réduire de moitié. Rappelons que le taux de chômage de nos principaux partenaires, tels les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, sont de plus du tiers inférieurs au nôtre. Or ce projet de budget pour 1991, vous en convenez d'ailleurs n'empêchera pas la remontée du chômage. Que penser d'ailleurs de la baisse des crédits de 9 milliards de francs du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ? Et ce n'est pas le fragile et timide plan pour l'emploi qui infléchira la courbe du chômage.

Inégalité à l'égard des entrepreneurs individuels, artisans et commerçants qui, pour la troisième année consécutive, ne bénéficieront d'aucune mesure de baisse d'impôt, puisque la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés ne les concerne pas. Est-il besoin de rappeler leur importance et leur rôle dans le maintien de notre espace rural ? A ce titre d'ailleurs, il est consternant de constater une diminution en francs constants des crédits concernant le commerce et l'artisanat, plus 0,3 p. 100 d'augmentation seulement, les routes, plus 2,2 p. 100, et surtout l'agriculture, plus 2,3 p. 100. Comment parler d'aménagement du territoire et, corrélativement, ne pas donner les moyens budgétaires qui s'imposent ?

Inégalité enfin, à l'égard du monde agricole si l'on en juge par le triste budget du ministère de l'agriculture et par l'absence de mesures de baisse de la fiscalité agricole. Face à une crise agricole sans précédent, il est pourtant urgent que le Gouvernement établisse un contrat pluriannuel d'orientation agricole et rurale, avec les crédits budgétaires correspondants, qui confirmera à la fois le rôle majeur que la France entend donner à ses paysans, la mise en œuvre de la solidarité nationale...

**M. François Hollande.** Vous proposez des dépenses publiques !

**M. Jean de Gaulle.** ... et la nécessité de ne plus naviguer à vue.

Il est tout aussi urgent que des mesures fiscales interviennent en faveur de la suppression de l'impôt sur le foncier non bâti, en faveur de l'allègement du coût fiscal sur les mutations d'exploitations agricoles, en faveur de l'investissement en agriculture et en faveur, enfin, de la récupération à 100 p. 100 de la T.V.A. sur le fioul.

**M. Alain Vivien.** Vous ne faites que des propositions de dépenses !

**M. Louis Mexandeau.** Soyez cohérent !

**M. Jean de Gaulle.** Des amendements en ce sens ont été déposés par mon groupe ou moi-même. Puissent-ils être adoptés !

S'agissant des priorités gouvernementales, on pourrait se demander si celle accordée au ministère de la culture - qui voit son budget croître de plus de 1,5 milliard de francs - correspond bien au contexte actuel, avec notamment la crise agricole et celle du Golfe. La réponse s'impose d'elle-même.

**M. François Hollande.** Qu'en aurait pensé Malraux ?

**M. Jean de Gaulle.** Enfin, ce projet de budget pour 1991 n'est pas crédible quant aux hypothèses économiques retenues ; cela a déjà été dit et je n'y reviendrai pas.

Bref, ce projet de budget pour 1991 tourne le dos à ce qu'il faudrait faire pour améliorer le niveau de vie des Français et les performances de notre économie à la veille de l'ouverture des frontières européennes.

La logique socialiste demeure : toujours plus d'impôts !

En un an, Michel Rocard aura créé deux nouveaux impôts : l'impôt local sur le revenu, à travers la part départementale sur le revenu de la taxe d'habitation, et la cotisation sociale généralisée.

Le premier créera 2,2 millions de nouveaux contribuables, principalement chez les personnes âgées et les jeunes, sans compter l'augmentation de la taxe d'habitation dans les communes rurales de moins de 5 000 habitants. Et certains diront que notre Premier ministre ne pense pas à notre tissu rural !

Quant à la cotisation sociale généralisée, c'est une invention sournoise du Gouvernement permettra de prélever 1,1 p. 100 - pour commencer ! - sur tous les revenus, tels que les salaires, retraites, indemnités de chômage, revenus de l'épargne et qui touchera, je vous le rappelle, plus de 55 p. 100 des retraités.

De surcroît, cette cotisation, à la différence des cotisations sociales, ne sera pas déductible de l'impôt sur le revenu : en clair, ce nouvel impôt sera imposable ! Un système diaboliquement rocardien qui aboutira à ponctionner plus de 700 millions de francs supplémentaires au titre du seul impôt sur le revenu.

Bel exemple de la « méthode Rocard », qui ne résout d'ailleurs rien, car le problème de fond demeure, c'est-à-dire l'avenir de notre système de protection sociale, et notamment de nos retraites.

Monsieur le ministre, il ne suffit pas de chercher toujours de nouvelles recettes ; encore faut-il s'occuper des dépenses et de leur maîtrise.

Pour toutes ces raisons, vous conviendrez que je ne puisse pas approuver votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

**M. Jacques Roger-Machart.** Monsieur le président, monsieur le ministre, cela a déjà été dit à cette tribune à plusieurs reprises, la conjoncture internationale, celle du Golfe en particulier, conduira nécessairement à des ajustements en cours d'année. C'est une évidence. Au-delà de ces ajustements, il est souhaitable que notre politique économique à moyen terme soit maintenue. Notre stratégie se déploie selon trois grands axes : un franc fort, ou en tout cas stable par rapport au Deutschemark, monnaie dominante en Europe, un effort d'investissement pour préparer l'avenir, créer des activités et des emplois, et une répartition plus équitable des efforts et des revenus tirés de ces efforts, tout cela dans la perspective de la préparation de l'union économique et monétaire de l'Europe.

J'approuve ces trois axes et je ferai quelques commentaires.

Il n'y a pas de doute que la politique du franc fort ou stable par rapport au Deutschemark est saine car elle impose une discipline de lutte contre l'inflation, de compétitivité des entreprises et nous confère une crédibilité à l'égard de l'étranger.

Mais, depuis deux ou trois ans, cette politique se traduit dans les faits par une réévaluation du franc en raison de la baisse du dollar et du yen. La réévaluation des monnaies européennes entraîne un allègement du coût des importations et de la facture pétrolière, mais elle entraîne un affaiblissement de nos positions concurrentielles à l'égard des producteurs américains ou japonais.

Je prendrai l'exemple, que je connais bien, des ventes d'Airbus et des comptes de l'Aérospatiale. Actuellement, avec un dollar à cinq francs les Airbus ne peuvent pas être rentables. Mais nous sommes obligés de nous aligner sur les prix de référence, fixés en dollars par Boeing. La situation actuelle risque d'aboutir à de véritables difficultés industrielles. Cela est vrai pour Airbus mais aussi pour quantité d'autres secteurs industriels. Il faut que le Gouvernement adopte une attitude claire à cet égard car un yen et un dollar trop faibles risquent de ravager notre industrie.

Soit l'action de la France et des autres pays européens au sein du groupe des Sept peut aboutir à des parités monétaires plus raisonnables, soit ce n'est pas possible et le Gouvernement doit prendre des dispositions pour aider significativement l'industrie nationale, comme le font d'ailleurs d'autres pays, en particulier les Etats-Unis.

Je tenais, monsieur le ministre, à attirer votre attention sur ce danger qui n'a pas été suffisamment souligné jusqu'à présent. Tous nos efforts de redressement économique risquent d'être ruinés si nous n'en sommes pas conscients.

Après d'autres, j'insiste sur la nécessité d'un véritable colbertisme industriel, d'une ambition industrielle réelle. A cette fin, le Gouvernement doit dégager les moyens nécessaires, qu'il s'agisse des fonds propres des entreprises publiques, du financement et de l'apport en capitaux frais pour les entreprises privées, ou encore des aides à l'industrie.

Une politique du franc fort et stable, au niveau européen, oui, mais il faut se donner les moyens de corriger les effets néfastes de la dépréciation du yen et du dollar.

Deuxième axe de votre politique : l'investissement. Toutes les projections économiques à moyen terme font apparaître que le nombre de chômeurs se maintiendrait aux environs de 2 500 000. C'est un réel problème, car un pays qui ne sait pas mobiliser la totalité de ses ressources humaines et laisse au chômage une part significative de sa main-d'œuvre n'est pas en bonne situation, ni pour la compétition économique internationale, ni pour sa cohésion sociale. En effet, quelle que soit l'ampleur du traitement social du chômage, les dégâts humains sont considérables.

C'est pourquoi nous devons tout faire pour créer de nouvelles activités et offrir du travail à ces hommes et à ces femmes qui en sont privés, tout faire pour investir et accélérer le rythme de la croissance économique. A cet égard, nous approuvons tout à fait les orientations du budget et l'effort formidable consenti pour l'éducation, qui aura pour conséquences de réduire le nombre des demandeurs d'emploi, par la prolongation des études, de former davantage de jeunes mieux adaptés aux nouveaux types d'emplois et d'accroître les compétences qui font la richesse d'une économie. Nous approuvons également l'effort en matière d'investissements collectifs, en particulier pour les équipements de transports et l'aménagement du territoire ; à cet égard, le budget corrige un peu les insuffisances des années précédentes. C'est essentiel car, dans une Europe en voie d'unification, ce qui fera la différence, ce seront la qualité des hommes et les équipements ou services collectifs, les entreprises étant soumise par ailleurs aux mêmes conditions.

A propos des mesures d'incitation à l'investissement productif des entreprises, comme c'est un peu ma spécialité je ferai quelques commentaires. Il faut se méfier des mesures trop uniformes qui profitent autant à ceux qui vivent de rentes de situation qu'à ceux qui prennent des risques, créent des activités nouvelles ou conquièrent de nouveaux marchés. La population des entreprises n'est pas uniforme et je souhaite que le discours gouvernemental comme les mesures soient davantage ciblés et visent véritablement ceux qui investissent, innovent et créent des emplois.

A cet égard, la différenciation de taux d'imposition sur les sociétés entre bénéficiaires distribués et bénéficiaires réinvestis a une grande valeur pédagogique, et je l'ai approuvée. Néanmoins, il ne faudrait pas que l'écart soit trop important si l'on ne veut pas aboutir à des dysfonctionnements et à des résultats contraires aux intentions. Actuellement, l'écart est trop important et la différenciation ne doit pas être exagérée.

Il faut encourager l'investissement immatériel et l'effort supplémentaire proposé dans le budget en matière de crédit d'impôt-recherche va dans le bon sens, mais j'aimerais qu'il vise plus particulièrement les petites et moyennes entreprises industrielles, qui sont sensibles à cette incitation fiscale. Je proposerai d'ailleurs, lors de la deuxième partie de l'examen du projet de loi de finances, des modifications du dispositif prévu, tout en maintenant au même niveau l'effort en faveur de la recherche dans les entreprises.

Il convient d'encourager les apports en fonds propres aux créateurs d'entreprises. J'ai proposé un amendement allant dans ce sens à la commission des finances, qui a bien voulu l'accepter. Il amplifierait les dispositifs que nous avions adoptés il y a deux ans pour inciter les ménages à apporter des fonds propres aux créateurs d'entreprises.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez approuver cette démarche et nous permettre de l'adopter avec l'accord du Gouvernement.

Il faut favoriser la transmission des entreprises et la transformation d'entreprises individuelles en sociétés commerciales par un allègement des droits d'enregistrement ou des droits de mutation. Là encore, la commission des finances a bien voulu approuver, sur ma proposition, des amendements allant dans ce sens et se référant au rapport de notre excellent collègue François Hollande, qui avait fait de remarquables propositions en ce domaine. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean La Garrec.** Il faut lui rendre hommage !

**M. Jean Tardito.** Et mettre en œuvre ses conclusions !

**M. Jacques Roger-Machart.** Il faut favoriser les prises de participation dans les sociétés non cotées, et les dispositions relatives à l'imposition des plus-values dans les sociétés non cotées vont dans le sens de l'équité. Je pense néanmoins qu'il conviendrait de faire une différence entre ceux qui placent leur argent en Bourse sans prendre véritablement de risques et ceux qui placent leurs économies dans des sociétés non cotées où ils prennent davantage de risques. Le maintien d'une certaine différence quant au taux d'imposition me paraîtrait normale et souhaitable.

**M. Francis Geng.** Bien !

**M. Jacques Roger-Machart.** Votre projet comprend de réelles mesures en faveur de l'investissement productif et nous les approuvons. Nous avons prévu de proposer dans le débat des dispositions complémentaires, qui sont autant de signes de la volonté du groupe socialiste d'accompagner ceux qui, dans notre pays, créent des activités, donc des emplois. Je souhaite que le Gouvernement fasse un bon accueil à nos amendements, dont le coût budgétaire reste tout à fait modeste.

Troisième axe de la politique à moyen terme, de la stratégie de votre politique économique, que nous approuvons : une répartition plus équitable de l'effort et des revenus tirés de cet effort.

Priorité est donnée aux négociations avec le C.N.P.F. sur les bas salaires. Il faut que cette priorité soit maintenue.

En ce qui concerne la fonction publique, il convient de donner de réelles perspectives aux fonctionnaires, dont les niveaux de rémunération sont bien faibles et dont les perspectives d'évolution de carrière sont insuffisantes. La contribution sociale généralisée vise à mieux répartir les prélèvements obligatoires et va tout à fait dans le sens souhaité par la majorité.

Je souhaiterais que les fonds salariaux annoncés hier par le ministre d'Etat aient une réelle ampleur et permettent de donner du « grain à moudre » dans les négociations entre patronat et syndicats sur les augmentations de pouvoir d'achat. Celles-ci, en raison des contraintes qui pèsent sur les grands équilibres économiques internationaux, ne peuvent pas être toutes immédiates, mais on devrait pouvoir aboutir à des augmentations de pouvoir d'achat différées.

Monsieur le ministre délégué, nous approuvons ces trois axes dans une perspective d'union économique européenne. Votre politique économique et financière est concertée avec nos principaux partenaires européens. Votre politique fiscale tend à l'harmonisation. Restent la construction effective de cette union monétaire et le projet de banque centrale européenne.

Je ne peux résister au plaisir de faire quelques commentaires à cette tribune sur le fameux « mythe » de l'indépendance de la banque centrale, que nos amis allemands ont trop tendance à invoquer. Le président de la Bundesbank, M. Poehl, a toujours affirmé qu'il était très indépendant de son gouvernement. Or, ces derniers mois, la réalité a été différente.

**M. Philippe Auberger.** Pas du tout !

**M. Jacques Roger-Machart.** Alors que M. Poehl préconisait un taux de change d'un deutschemark contre deux ou trois marks Est, c'est en fait le chancelier Kohl qui l'a emporté avec une parité de un pour un.

**M. Philippe Auberger.** Mais non, c'est la Bundesbank qui a roulé le gouvernement fédéral ! Vous n'avez rien compris !

**M. Jacques Roger-Machart.** Cela signifie bien que c'est le pouvoir politique qui détient le pouvoir de battre monnaie. Ce ne peut être une banque centrale dirigée par des hommes dont la légitimité n'est pas issue du suffrage universel. Aussi le projet de banque centrale européenne doit-il nécessairement être précédé de la définition d'une instance politique ayant autorité sur cette banque.

**M. Philippe Auberger.** Pas la Commission de Bruxelles !

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est une condition nécessaire : il faut construire l'Europe politique aux niveaux économique, financier, monétaire. Mais ce n'est pas une condition suffisante, car il convient en outre de préparer les

mécanismes de mise en place d'une banque centrale placée sous le contrôle de l'autorité politique démocratiquement légitimée.

Je conclus : discipline d'un franc stabilisé accompagnée d'une véritable ambition industrielle pour laquelle les moyens doivent être dégagés, effort d'investissements collectifs et productifs en direction des entreprises qui créent des activités et des emplois, et répartition plus équitable des efforts et de leurs fruits, tels sont les trois axes de la politique économique de la France dont nous souhaitons qu'ils soient confirmés au-delà des aléas de la conjoncture, voire accentués dans le sens de la justice sociale et de la modernisation de notre appareil productif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Marc Laffineur.

**M. Marc Laffineur.** Monsieur le ministre, il est de tradition de dire qu'une politique budgétaire est le reflet d'une ligne politique ou, plus précisément, d'une stratégie gouvernementale destinée à résoudre les grands problèmes de l'heure.

A la lecture de ce projet de budget, je n'ai pas le sentiment qu'il soit possible de percevoir une volonté politique clairement exprimée, courageuse et prenant à bras-le-corps ces grands problèmes. Il fournit plutôt une démonstration supplémentaire de ce qu'il est convenu d'appeler la « méthode Rocard », et cela de deux points de vue : d'une part, les grandes échéances ne sont pas prises en compte et, d'autre part, un certain nombre de dossiers cruciaux qui concernent directement l'avenir de la France et des Français ne sont ni pris en considération ni traités. En clair, ce budget résume bien le climat général du moment, qui consiste à différer la solution des problèmes et qui a pour résultat de porter en lui des sources de graves difficultés pour les années à venir.

Je citerai trois domaines où le groupe U.D.F. exprime de très fortes réserves.

L'Europe d'abord.

Comment ne pas trouver étrange et inquiétant que l'échéance du grand marché unique du 1<sup>er</sup> janvier 1993 ne soit pas au centre des discussions et des priorités ! Nous savons tous que la France devra régler le problème de son différentiel de T.V.A. dans le cadre de l'abolition des frontières fiscales. Une fois de plus, le budget présenté par le Gouvernement ne contient pas les dispositions d'abaissement du taux normal de T.V.A. nous permettant un alignement progressif sur le taux de nos partenaires européens.

Deuxième exemple : l'augmentation des dépenses. Celle-ci a été évaluée à 4,8 p. 100, alors que le taux d'inflation retenu est de 2,8 p. 100. Compte tenu de la situation de crise internationale et des incertitudes économiques qui en découlent pour les entreprises et les ménages français, est-il raisonnable et opportun d'augmenter encore le train de vie de l'Etat ? Arrivera-t-on à comprendre que, dans certains secteurs - je pense en particulier à l'éducation - l'augmentation des effectifs ne soit pas toujours de nature à régler les problèmes de fond, notamment celui de l'échec scolaire ?

Troisième exemple : la crise sans précédent que traverse l'agriculture française - elle préoccupe vivement bon nombre de parlementaires - et dont le Gouvernement, quoi qu'il en dise, n'a pas pris ou ne veut pas prendre la mesure. Il y aurait beaucoup à dire en ce domaine, mais je m'en tiendrai à l'évocation d'un seul problème, celui de la réforme de la taxe sur le foncier non bâti.

Nous savons tous que le système actuel est condamné. Je m'étais exprimé, il y a deux ans, à cette même tribune et le ministre de l'agriculture de l'époque m'avait affirmé qu'une réforme serait proposée. Or il n'en a rien été et nous en sommes toujours au même point aujourd'hui. Pour faire face au problème des grandes distorsions de concurrence, qui est l'élément majeur des difficultés de l'agriculture française, il faut revoir en profondeur la fiscalité locale liée à l'usage de la terre et réduire les charges fixes à l'hectare.

Il est grand temps de commencer une réforme du foncier non bâti. Bien sûr, il n'est pas question de l'abolir d'un seul coup, mais cela pourrait très bien se faire, par exemple en cinq ans, par diminutions de 20 p. 100. Si nous n'en avons pas le courage, les conséquences seront terribles. D'abord pour nos agriculteurs qui, n'ayant pas les mêmes conditions de production que leurs concurrents européens, ne pourront pas vendre aux mêmes prix, et nombre d'entre eux disparaî-

tront. Mais les conséquences seront aussi terribles pour notre espace rural, qui ne sera plus entretenu : des régions entières seront devenues désertiques, prêtes à s'embraser comme dans le Sud-Est. Ce n'est d'ailleurs pas un scénario catastrophe puisque ce week-end, dans ma circonscription de l'ouest de la France, une ferme abandonnée a brûlé entièrement.

Certes, me direz-vous, on pourra reboiser, comme cela commence déjà à se faire. Mais alors nos villages n'auront plus de ressources, car une exonération du foncier non bâti s'appliquera.

C'est à l'Etat de prendre en ce domaine ses responsabilités et de compenser, bien entendu, la diminution de recettes pour les communes rurales.

Je sais que le ministre de l'agriculture, ainsi que l'avait promis son prédécesseur, a annoncé la semaine dernière qu'il allait lancer une réflexion sur ce sujet. Or l'heure n'est plus à la réflexion, mais à l'action, tant attendue par le monde agricole.

**M. Hubert Grimaud.** Ce n'est pas un paysan : c'est un littéraire !

**M. Marc Laffineur.** Vous avez là une lourde responsabilité. Sinon, les productions les plus exposées risquent de disparaître et, avec elles, nos villages. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. François Hollande.

**M. François Hollande.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est vrai que la conjoncture économique rend les arbitrages plus difficiles, les choix plus douloureux, la gestion des finances publiques plus délicate. *(Murmures sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Monsieur le président, puis-je avoir le silence ? *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Hollande !

**M. Philippe Auberger.** Comme si M. Hollande n'avait pas lui-même l'habitude d'interrompre ses collègues !

**M. François Hollande.** Il ne s'agissait pas là d'une interruption, mais de bavardages !

**M. Marc Laffineur.** Nous ne sommes pas à la maternelle !

**M. François Hollande.** Mais vous pourriez l'être ! Vous avez le niveau !

**M. Philippe Auberger.** Il se prend pour un pion !

**M. le président.** Je vous prie de continuer, monsieur Hollande !

**M. François Hollande.** Je disais donc, monsieur le président, que la conjoncture économique...

**M. Hubert Grimaud.** C'est indécent ! Moi, je m'en vais !

**M. Alain Bonnet.** C'est ça ! Au revoir !

**M. Alain Vivien.** Ils n'étaient déjà pas nombreux ! Il n'en restera plus !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Hollande, et l'on vous écouterait !

**M. François Hollande.** Merci, monsieur le président.

**M. Hubert Grimaud.** Je n'ai pas de leçon à recevoir d'un technocrate ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Philippe Auberger.** D'un faux magistrat !

**M. François Hollande.** La confiance dans l'administration a toujours été le fait d'une partie seulement de cet hémicycle !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Monsieur Laffineur, si vous partez aussi, je ne pourrai pas vous répondre !

**M. Marc Laffineur.** Je reviendrai !

**M. Jean Le Garrec.** Effet de théâtre !

**M. Francis Geng.** Pour Charasse, on revient toujours !

**M. le président.** Monsieur Hollande, vous avez seul la parole.

**M. François Hollande.** Le silence étant revenu, je poursuis.

La conjoncture économique, disais-je, rend les arbitrages plus difficiles, les choix plus douloureux, la gestion des finances publiques plus délicates. Le Gouvernement doit aujourd'hui prendre des décisions compliquées.

Le creusement du déficit commercial, inévitable après les relèvements des prix du pétrole, suppose une maîtrise de la demande qui n'était pas prévue. Le surcroît d'inflation, également automatique, avec les dérivées des prix du pétrole, exige une vigilance accrue face aux évolutions des coûts, notamment des coûts salariaux. Le niveau élevé des taux d'intérêt, lui aussi un facteur mécanique, dû aux insuffisances d'épargne dans le monde, oblige à un effort d'épargne supplémentaire.

Et tout cela d'autant que l'effet d'un choc extérieur ne se mesure pas seulement à son impact initial. Même si l'impact de ce choc-là est moins élevé que celui des deux précédents chocs pétroliers, il n'en reste pas moins que le choc externe révèle des déséquilibres déjà présents dans l'économie mondiale : l'insuffisance d'épargne, la médiocre compétitivité des entreprises françaises, le niveau élevé du chômage.

A cet égard, le projet de budget, convenons-en, fournit des réponses adéquates, en abaissant les charges des entreprises, en soutenant l'investissement et en favorisant l'emploi.

La seule question qui compte aujourd'hui dans notre débat n'est pas celle de savoir si le Gouvernement a bien ou a mal réagi car il a réagi, dans une situation d'incertitude, comme il convenait. De ce point de vue, toute discussion sur les hypothèses n'aurait pas de sens car, par définition, la bonne hypothèse n'existe pas puisque personne ne la connaît !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** C'est vrai !

**M. François Hollande.** A ce stade, le Gouvernement devait enregistrer ce qui s'était déjà passé, et le projet de budget intègre bien ces éléments-là.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Exactement !

**M. François Hollande.** Quant à savoir s'il faudra, au cours de l'année 1991, d'autres arbitrages, d'autres décisions, d'autres choix, je pense - et, là aussi, le consensus peut être facilement recueilli - que ce sont les situations elles-mêmes qui détermineront leur ampleur. Mais anticiper sur des hypothèses qui ne sont pas connues et surévaluer les informations dont on ne dispose qu'à peine serait, à mon avis, une faute autant politique qu'économique.

Si la question de la valeur des hypothèses, de l'ampleur des corrections, n'a pas à être posée comme elle l'a été jusqu'à présent, quel est finalement le seul débat pertinent ? C'est celui de savoir si, au cours de l'exercice 1991, on peut ou non faire des réformes structurelles. A cause des événements internationaux, à cause de la conjoncture difficile, doit-on suspendre l'action gouvernementale dans des domaines aussi importants que celui de la fiscalité ?

Le Gouvernement a répondu en prenant ses risques : finalement, qu'est-ce que la contribution sociale généralisée sinon un choix structurel ?

Si le Gouvernement a répondu qu'il pouvait, dans ce contexte, faire des choix structurels et conduire des réformes d'envergure, je pense qu'il peut également suivre la même trajectoire dans d'autres domaines.

Trois questions me semblent mériter des corrections importantes dans ce projet de budget et devront être prises en compte dans les budgets à venir.

Nous devons d'abord tout faire pour encourager la mobilité du capital. Il est vrai que nous avons une fiscalité du patrimoine archaïque. Mais c'est le cas de tous les autres pays. Ne faisons donc pas de complexes ! La fiscalité du patrimoine a toujours été le fruit d'une lente sédimentation de législations fiscales parfois héritées d'un droit quasi féodal.

Notre fiscalité du patrimoine souffre de trois défauts bien connus et, en premier lieu, d'une superposition des impôts - on ne souffre pas de trop d'impôt, mais d'un trop grand nombre d'impôts : taxes foncières, droits d'enregistrement, taxes sur les plus-values, impôts sur la détention et la transmission des biens. Bref, il s'agit d'une véritable cascade de taxes !

En deuxième lieu, notre système frappe les mutations, les changements de propriété, ce qui immobilise le capital au lieu de le rendre plus fluide.

En troisième lieu, ce système est faiblement redistributif. Il conviendrait donc, à mon sens, que les propositions formulées dans ce projet de budget soient prolongées - je pense notamment à tout ce qui concerne les droits de mutation. Il faudra bien que le Gouvernement s'engage dans ce champ de réformes : la France est le seul pays où les droits de mutations soient aussi élevés,...

**M. Jacques Roger-Machart.** Absolument !

**M. François Hollande.** ... que ce soit sur l'immobilier, sur les titres, sur les fonds de commerce ou sur les revenus boursiers, comme si chaque transaction devait être l'occasion de perceptions fiscales.

**M. Philippe Auberger.** Eh oui ! Et de perceptions lourdes !

**M. François Hollande.** Dans le cadre de l'harmonisation européenne, nous devons absolument réduire l'ensemble de ces droits de mutation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Auberger.** C'est ce que j'ai dit hier !

**M. François Hollande.** Monsieur Auberger, quand vous dites des choses justes, personne ne vous en fait le reproche, mais c'est assez rare ! (*Sourires.*)

**M. Francis Geng.** Voilà qui n'est pas gentil ! C'est même agressif !

**M. François Hollande.** Par ailleurs, il nous faut faire des réformes en matière de transmission d'entreprise. Dans ce domaine aussi, nous pouvons résoudre bien des difficultés quotidiennes des chefs d'entreprise. Outre le problème du vieillissement du capital productif du vieillissement des chefs d'entreprise celui de la transmission de l'entreprise se pose aussi. Il faut bien que l'entreprise se transmette. Cela vaut pour l'industrie comme pour l'agriculture.

Nous pouvons, en légiférant, favoriser aussi bien les chefs d'entreprise des secteurs commercial et industriel que les chefs d'entreprise agricole.

**M. Alain Bonnet.** Et voilà !

**M. François Hollande.** Là encore, il faudra faire des choix. M. Roger-Machart et d'autres présenteront au cours du débat des propositions concernant la transmission d'entreprise.

Telles sont les mesures à prendre pour favoriser la mobilité du capital.

Enfin, nous devons favoriser une meilleure orientation de l'épargne.

Nous souffrons d'une insuffisance globale d'épargne. Si tout ce qui a été fait par le Gouvernement pour encourager l'acte d'épargne est bon, l'affectation de cette épargne est mauvaise. Quand on examine, chaque année, les flux d'épargne, quand on pèse le poids des titres à revenus fixes ou des SICAV, on peut considérer que le placement en actions ne bénéficie pas aujourd'hui d'un traitement approprié. Or nos entreprises ont besoin de fonds propres et tout ce qui peut être fait pour favoriser l'épargne investie en actions est bon pour elles. Pour encourager l'investissement, nous devons, là aussi, faire un effort d'imagination fiscale afin de favoriser le placement en actions.

Dernier point : le partage salarial.

Nous devons reconnaître que nous avons à faire face à une contrainte nouvelle : nous ne pouvons pas consentir l'augmentation des revenus directs autant que nous l'espérons. Si nous ne pouvons pas consentir d'augmentations de salaires immédiates, convenons que nous pouvons en faire de façon différée. A cet égard, ce qui a été annoncé pour les fonds salariaux est particulièrement bienvenu. Encore faut-il donner à cette orientation un contenu concret.

Pour ma part, je suis favorable à une modification du mode de calcul de la réserve de participation afin qu'un supplément de salaire différé soit accordé aux travailleurs.

Il suffirait à cet effet - je n'entrerai pas trop dans les détails - de porter la règle de moitié du bénéfice aux deux tiers. Ainsi trois milliards de francs de surplus seraient

dégagés chaque année pour les salariés sous forme de réserve de participation. Avec un effet fiscal de l'ordre du milliard, qui mériterait d'être pris en considération.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais formuler sur trois sujets qui méritent que l'on prenne le risque d'une réforme.

Quand on y réfléchit bien, il n'y a jamais de bon moment pour faire des réformes : quand l'économie va bien, on met en garde les réformateurs de ne rien faire qui puisse briser la belle euphorie et, quand l'économie va moins bien, on supplie les mêmes réformateurs ou on exige d'eux de ne rien faire qui puisse aggraver le malaise.

Pour ma part, j'estime que le débat sur l'opportunité de réformer ou de ne pas réformer est inutile. En fait, il y a les bonnes réformes, et il y a les mauvaises réformes. (*M. Francis Geng applaudit.*) Le pire serait en ce domaine de différer les premières au risque de justifier un jour les secondes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Auberger.** Il se prend pour M. de La Palice !

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur Hollande.

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

**M. Jean-Yves Haby.** Monsieur le ministre, je souhaiterais attirer votre attention sur la nécessité qu'il y a de s'interroger sur les conditions et sur le mode de calcul de l'impôt sur les successions.

**M. Jacques Roger-Machart.** Voilà un bon élève de M. Hollande !

**M. Louis Mexandeu.** Il a bien écouté !

**M. Robert-André Vivien.** Laissez parler M. Haby !

**M. Jean-Yves Haby.** Les circonstances de sa mise en œuvre sont déjà particulièrement difficiles pour ceux et celles qu'il touche, le fisc agissant alors de façon brutale et sans tenir compte de la douleur des proches du défunt, qui sont ainsi doublement frappés par le malheur d'abord, puis par la crainte de ne pouvoir faire face à une situation financière qu'ils n'avaient pas envisagée et donc pas préparée.

Cette indifférence, cette brutalité se transforment en une quasi-exaction lorsque l'impôt ampute les biens laissés par un chef de famille à son épouse, par exemple. Un couple a travaillé toute sa vie pour bénéficier d'une petite aisance une fois la retraite venue ; il a fait équipe devant les difficultés de la vie, a acquis en commun une maison. Au nom de quoi l'Etat s'arroge-t-il le droit de considérer qu'il y a « succession », et donc « imposition obligatoire », si l'un des deux est décédé ?

Un vrai drame peut affecter une épouse si, pour payer ces droits, elle est obligée de rechercher un financement auquel son propre revenu ne pourra faire face, voire de vendre tout ou partie des biens qui assureraient la quiétude du couple.

Vos amis savent bien, monsieur le ministre, que ce sont des ménages modestes qui sont le plus touchés par ces drames. Indépendamment du principe même de l'existence d'un impôt sur la fausse « succession » qui fait laisser à un conjoint le bien dont il avait déjà la copropriété et l'usage, impôt que je considère comme un abus, indépendamment donc du principe, je constate que l'abus est moins sensible lorsqu'un certain niveau de richesse permet de trouver sans trop de dommages l'argent nécessaire au versement des droits.

Au contraire, un couple de cadres retraités ne dispose pas nécessairement de ces moyens. Trop souvent dans notre pays, la classe moyenne cumule les inconvénients d'une fiscalité aveugle. Vous savez bien, monsieur le ministre, que les projets relatifs à la cotisation sociale généralisée ainsi que le nouveau mode de calcul de la taxe départementale d'habitation accroîtront encore ce type de charge sur les revenus moyens.

Si je citais vos amis, c'est précisément parce que certains de mes collègues socialistes ont eux-mêmes plaidé ce dossier auprès de vous, y compris d'ailleurs dans le cas de la transmission en ligne directe. Le rapport Hollande lui-même suggère de relever de 275 000 francs à 325 000 francs le seuil d'abattement pour ce type de transmission.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Jean-Yves Haby.** Avancée fort prudente et même en forme de recul puisque vous admettez, monsieur Hollande, que la simple indexation sur la hausse du coût de la vie d'un abattement inchangé depuis 1983 devrait le situer à 420 000 francs.

J'imagine qu'une transaction au moindre coût finira par intervenir entre vous-même, monsieur le ministre, et ceux dont le vote vous est indispensable. Il reste que sur un problème aussi délicat les comptes d'épicier ne conviennent guère. L'Etat a certes besoin de ressources, mais c'est le cas aussi en Allemagne ou en Norvège qui pourtant exonèrent à peu près totalement de droits le conjoint survivant.

La simple justice fiscale consiste à reconnaître la hausse du coût de la vie et à en tenir compte dans le calcul des abattements pour une succession de parents à enfants. Mais il existe aussi, monsieur le ministre, une justice morale qui doit amener à reconnaître qu'un couple uni dans la vie et dans l'effort mérite qu'on ne dissocie pas les biens acquis par lui aux dépens du survivant.

Permettez-moi donc, monsieur le ministre, de parler aujourd'hui au nom de ceux qui espèrent un relèvement de l'abattement, bien sûr, mais aussi au nom de ceux et de celles qui espèrent de nouvelles dispositions fiscales et juridiques pour les aider, le jour venu, à faire face et à continuer leur chemin. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Jean Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** Monsieur le ministre, nous sommes entre nous ce matin, et nous pouvons donc nous dire les choses...

**M. Alain Richard, rapporteur général.** Sans détour !

**M. Jean Le Garrec.** ... très calmement. Nous pourrions presque, comme l'a observé M. Alain Richard nous dire tout, ou tout au moins essayer.

Il est vrai, monsieur le ministre, que nous sommes entrés dans une phase de chocs d'incertitudes ce qui rend votre tâche, et celle du ministre d'Etat, extraordinairement difficile. En 1988 et 1989, nous avons connu deux années de croissance « vertueuse » - ce mot ne vous fait pas peur : avec une croissance proche de 4 p. 100, inflation maîtrisée, une évolution soutenue de la consommation des ménages, un effort considérable sur l'investissement, notamment dans le secteur industriel et, comme l'écrit M. Alain Richard dans son rapport, un maintien voire une légère progression de nos parts de marché à l'exportation.

Puis les choses ont brusquement évolué d'une manière tout à fait différente. Il faudrait quand même dire sans doute plus clairement qu'il ne s'agit pas simplement de l'effet de la situation au Moyen-Orient ! Incontestablement, ce qui s'y passe, le prix du pétrole, a un effet mesurable. Aucun d'entre nous ne peut encore mesurer aujourd'hui où la barre sera exactement fixée.

Il y a plus important : ce que nous devons prendre en compte, c'est le ralentissement global de la situation économique internationale, sensible d'ailleurs dans la conjoncture française, puisque, après une phase de croissance de 2,2 p. 100 au premier semestre de 1989, le P.I.B. marchand en France est passé de 1,6 au second semestre à 0,6 au premier semestre de 1990. Les choses se sont marquées, y compris dans notre économie.

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, a évoqué ses inquiétudes et ses interrogations concernant la situation aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre, l'importance du déficit américain que le président Bush n'arrive pas à réduire comme il l'entend et le problème énorme des masses d'épargne nécessaires pour financer ce déficit, les problèmes du tiers monde et l'évolution de la situation dans les pays de l'Est. Il faut évoquer ces signaux et les montrer à l'opinion publique.

A l'évidence, monsieur le ministre, c'est tout le débat, devant ce choc d'incertitudes il faut bien se garder d'effrayer l'opinion. Le groupe socialiste, qui vous a demandé en septembre de ne point vous hâter, de mesurer si possible précisément la situation et de prendre avec prudence les mesures indispensables, ne se déjuge pas. Entre effrayer l'opinion et éviter l'engourdissement - ce qui a été le fait du président

Giscard d'Estaing en 1974 et en 1978 : nous en avons mesuré d'ailleurs les conséquences extraordinairement graves en 1981...

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Elles sont toujours là depuis !

**M. Jean Le Garrec.** Oui, car il est très difficile de rattraper les erreurs dramatiques commises en 1974 et 1978.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Bien sûr, 2,5 millions de chômeurs !

**M. Philippe Aubergier.** Il y en avait trois fois moins qu'en 1981 ou 1983 !

**M. Jean Le Garrec.** Donc, entre le risque d'effrayer et celui d'engourdir...

**M. Philippe Aubergier.** Non, un peu de pudeur, messieurs !

**M. Jean Le Garrec.** ... il faut trouver un cheminement, monsieur le ministre.

**M. Philippe Aubergier.** Un peu de sérieux et d'objectivité !

**M. Robert-André Vivien.** C'est de la propagande !

**M. Jean Le Garrec.** Ce cheminement, il nous faudra probablement le préciser dans les semaines à venir.

Nous devons dire clairement les choses si nous voulons que nos concitoyens comprennent la mesure des décisions prises et dans quelle situation, non dramatique mais difficile, nous nous trouvons.

Cela nous amène à soutenir...

**M. Robert-André Vivien.** De mauvaise foi !

**M. Philippe Aubergier.** Quand même ! Les socialistes qui se glorifient du fait que nous sommes en meilleure posture pour résister au choc pétrolier !

Alors, là... Quand on pense à la situation de 1974 ! A l'équipement nucléaire dont M. Giscard d'Estaing a pris l'initiative !

**M. Alain Vivien.** Il y a des divergences dans l'opposition ?

**M. Jean Le Garrec.** J'attends... Je ne vais pas engager ici un débat sur l'histoire.

**M. Philippe Aubergier.** Ce n'est pas un débat, c'est de la polémique !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie de ne pas interrompre l'orateur.

**M. Jean Le Garrec.** Je ne vais pas engager un débat sur l'histoire, mais je puis vous dire que les choses ont été très clairement mesurées en 1983 et 1984. Une des erreurs que nous avons commises en 1981, a été de sous-estimer les effets extraordinairement négatifs...

**M. Alain Bonnet.** Voilà !

**M. Jean Le Garrec.** ... des politiques ou plutôt des non-politiques menées par M. Valéry Giscard d'Estaing...

**M. Robert-André Vivien.** L'histoire a déjà jugé, monsieur Le Garrec !

**M. Jean Le Garrec.** ... en 1974 et en 1978.

Je reconnais que nous avons commis une erreur de sous-estimation des effets de ces politiques. L'histoire engagera le débat là-dessus.

**M. Robert-André Vivien.** Elle a déjà jugé !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Oui, en 1988 !

**M. Jean Le Garrec.** Le débat commence déjà à avoir lieu. Monsieur le ministre, pour en revenir à mon propos, ce point d'histoire éclairé, je peux vous dire que nous prenons vos positions : faire preuve de fermeté dans la maîtrise de la dépense publique, réduire le déficit, tirer la croissance par l'investissement, maintenir de manière raisonnée et raisonnable le niveau de consommation, et enfin, ramasser la dépense publique sur les options fondamentales. Il y aurait quelques risques, il est vrai, à accompagner le ralentissement par une diminution trop importante de la dépense publique.

Sans surestimer un effet keynésien, nous voyons bien qu'il y aurait là une situation qui pourrait s'ampifier et s'aggraver. Bref, sur le cadrage d'ensemble, monsieur le ministre, nous sommes d'accord, mais nous souhaitons que, dans les semaines à venir, le débat sur la situation économique générale que vous avez très bien posé - il l'a été aussi par le ministre d'Etat - soit repris afin que nous puissions en mesurer l'évolution.

Après ces remarques générales, j'en viens à quelques observations tout à fait particulières.

Premièrement, s'agissant de la politique monétaire et des taux d'intérêt, il est bien évident que le coût des taux d'intérêt réels est sans précédent depuis cinquante ans, dit-on, en tout cas depuis fort longtemps, et qu'il pèse très fortement, particulièrement sur les petites et moyennes entreprises, plus que sur les grosses unités d'emplois. Vous avez d'ailleurs écouté nos remarques à ce sujet.

Les dispositions que vous avez prises dans le plan sur l'emploi, en offrant des financements adaptés aux petites et aux moyennes entreprises, sont, à mon avis, des décisions extrêmement utiles. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez nous indiquer quels seront les moyens de la mise en place de ces financements. Quelles en seront les modalités d'attribution ? Vous savez comme moi qu'un taux d'intérêt réel de six points n'a pas le même effet sur une petite unité d'emplois que sur une grosse unité industrielle ou financière.

Deuxième question, toujours liée au problème des taux d'intérêt : le ministre d'Etat a indiqué que la stabilité du franc était un objectif fondamentalement juste et nous le croyons. Mais il a précisé également que cela permettrait de dégager éventuellement des marges de manœuvre. Or c'est quelque chose que nous cherchons déjà depuis quelques années. Pouvez-vous nous donner quelques précisions relatives à ces marges de manœuvre ?

Enfin, monsieur le ministre, pour terminer, j'évoquerai deux problèmes : celui de l'emploi et celui du partage social.

L'emploi est une de nos plus grosses difficultés. Le taux de chômage en France est élevé. Il a été légèrement réduit, c'est incontestable. La croissance d'emploi a été très forte, mais pour des raisons de situation démographique et pour des raisons spécifiques aussi à l'environnement économique français, le taux de chômage est beaucoup trop élevé et il pèse lourdement sur la situation sociale.

Or à l'évidence, la situation ne s'améliorera pas. C'est un euphémisme. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Nous devons avoir le courage de nous poser le problème du contenu en emplois de la croissance. Il ne faut pas se contenter de donner aux entreprises les moyens de leur propre modernisation, nous en sommes d'accord. Encore faut-il négocier, discuter avec le patronat afin qu'il joue le jeu de cette modernisation et le jeu de la réponse au problème de l'emploi.

En France, on oppose beaucoup trop ce qui relève de la croissance et de la modernisation économique et ce qui relève de la modernisation sociale. Une situation pèse lourdement sur notre pays. Je suis de ceux qui pensent qu'une des capacités d'adaptation de l'Allemagne à l'évolution vers la modernisation économique et industrielle a été justement une meilleure adaptation sociale.

Nous sommes très en retard en la matière, monsieur le ministre : même si cela ne relève pas totalement de votre ministère, nous tenons à vous dire que nous attachons beaucoup d'importance à ce qui se passera lors de la négociation sur les bas salaires, à la manière dont le patronat comprendra le message que nous voulons faire passer. Je dirai même, monsieur le ministre, que nous sommes beaucoup trop prudents dans la façon dont nous envisageons le problème du temps de travail et de sa liaison avec la modernisation technologique.

Il nous faudra aller plus loin, car nous sommes en retard, et nous aggravons le retard avec les pays très industriels et particulièrement avec l'Allemagne, et dirai-je avec le Japon, dont les études en la matière - je les avais vues en 1983 - sont déjà très en avance. Nous sommes trop timides, monsieur le ministre ! Il nous faut absolument poser ces problèmes si nous ne voulons pas susciter l'incompréhension parmi ceux qui nous soutiennent sur les orientations de votre politique.

Cela rejoint ce que disait excellemment, avec le talent qu'on lui connaît, M. François Hollande, au sujet du partage social. Il nous faut probablement avancer beaucoup plus sur des problèmes de négociations avec le patronat et avec les salariés, en tenant compte d'autres formes d'avancées sociales, qui ne soient pas seulement les simples salaires, mais, au besoin, des formes de salaire différé. Là aussi, nous avons un retard à combler.

Tels sont les deux messages, monsieur le ministre, que je voulais vous faire passer, dans le cadre d'une politique que nous comprenons, que nous soutenons, mais dont nous souhaitons qu'elle puisse s'éclairer par l'évolution des événements.

Pour conclure, deux remarques très ponctuelles, très précises, mais sur lesquelles j'insiste, monsieur le ministre.

La première a trait à la justice. Il est clair que cette année un effort important est consenti en sa faveur. Je considère qu'il est *a minima* et qu'il faut au moins faire cela, peut-être davantage.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Jean Le Garrec.** Je vous demande, monsieur le ministre, de mesurer la situation avec l'exemple suivant.

Le Gouvernement - Mme Véronique Neiertz, en l'occurrence - a mis en place une excellente loi sur le surendettement des ménages. J'en ai suivi de près l'application. Aujourd'hui, nous savons que 90 p. 100 des dossiers reviendront devant le juge d'instance et que ces dossiers seront probablement deux fois plus nombreux qu'il n'était prévu à l'origine. Or, il est évident que les juges d'instance n'ont pas les moyens de traiter ces dossiers. Quel est le risque ? Qu'une loi, excellente dans son principe, se heurte à de grandes difficultés d'application !

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. Jean Le Garrec.** On pourrait énumérer d'autres exemples pour mesurer ce que j'appellerai l'extraordinaire pauvreté de la justice.

Ma dernière remarque concerne l'aménagement du territoire, qui pose un problème particulièrement difficile. Nous connaissons les contraintes européennes, les marges de jeu extrêmement minces, la nécessité de soutenir les zones en difficulté, où la reconversion est grande, mais aussi les effets induits dans l'environnement.

Un seul exemple là encore : il est probable que la décision de créer une zone d'entreprises à Valenciennes est imminente. C'est une bonne chose et le Valenciennois a beaucoup de mal à sortir de difficultés dont nous avons pu mesurer chacun les effets. Mais, monsieur le ministre, cette décision, considérée isolément, peut avoir des effets tout à fait désastreux sur l'environnement si des mesures d'accompagnement ne sont pas prises. Vous venez dans le Cambrésis, monsieur le ministre, pour chasser.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** C'est vrai ! (*Sourires.*)

**M. Jean Le Garrec.** Et vous faites d'excellentes chasses et de très beaux tableaux (*Sourires.*) Je vous emmènerai voir aussi les effets de la crise du Valenciennois sur des arrondissements qui y sont liés directement, monsieur le ministre !

Dans l'effort que vous avez fait pour amender les crédits du F.I.A.T. et du F.I.D.A.R., il faudrait trouver des moyens d'accompagnement souples permettant, sans élargir les cartes des aides - nous savons que cela n'est pas possible -, de corriger des effets induits qui risquent d'être extrêmement lourds...

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. Jean Le Garrec.** ... et d'opposer des élus entre eux et des populations entre elles, ce qui n'est pas souhaitable.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques que je voulais formuler sur l'appréciation de la situation économique d'ensemble, sur la nécessité de lier de plus en plus modernisation économique et évolution sociale, si nous voulons que notre message soit compris. J'ai présenté également trois messages précis concernant des orientations budgétaires.

A l'évidence, monsieur le ministre, le débat commence, mais nous soutenons la politique de votre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Bapt.

**M. Gérard Bapt.** Monsieur le ministre, votre projet de budget pour 1991 est placé sous le double signe de l'effort et de l'équité. Il démontre que, face aux incertitudes internationales, vous gardez le cap fixé en 1988 par le Président de la République : préparer l'avenir en agissant pour la justice sociale.

Votre budget s'organise en effet autour de trois priorités : protéger l'investissement, clé de l'emploi, auquel 15 milliards de francs de mesures fiscales seront consacrés en deux ans ; lutter contre l'inflation qui fut le mal absolu pour les salariés et tous ceux qui vivaient de revenus fixes dans la décennie 70 ; lutter enfin contre les inégalités, ce qui constitue la condition de la cohésion sociale du pays dans l'effort partagé, conformément aux grandes orientations de la nouvelle étape sociale voulue par le Gouvernement.

Financement des grandes priorités et mise à contribution pour l'effort des plus hauts revenus : tels sont les deux objectifs, monsieur le ministre, que je veux illustrer par deux réflexions.

La première concerne les plus démunis de nos compatriotes, ceux que l'on désigne sous le sigle barbare de « R.Mistes », lequel cache, nous le savons bien, nombre de drames humains. Les crédits affectés au R.M.I. atteindront 9,1 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de près de 22 p. 100, tandis que l'impôt sur la fortune sera majoré afin d'obtenir un rendement équivalent.

Dans le même temps, le logement social, l'éducation, la formation professionnelle seront privilégiés dans le contexte d'une volonté sociale réaffirmée.

Il ne s'agit donc nullement d'un budget d'austérité comme certaines déclarations, et pas toujours survenues dans l'opposition, auraient pu le laisser croire au mois d'août. Ce budget contribue au contraire à consolider la croissance avec 30 milliards de francs de dépenses nouvelles, dans lesquelles il a certes fallu opérer des ajustements rendus nécessaires par les conséquences économiques de la crise du Golfe que nous connaissons.

Une aggravation de la situation conduirait à de nouveaux ajustements, mais le moment venu seulement. Cependant le Gouvernement a eu raison de réagir d'emblée pour faire face sans retard à un mini-choc pétrolier qui représente environ le tiers de celui de 1978, car il aurait été imprévoyant de ne pas vouloir éviter les erreurs du passé que le Gouvernement socialiste a dû réparer, dès 1982, avec les conséquences sociales que l'on connaît et sur lesquelles notre collègue Jean Le Garrec vient d'insister.

Si gouverner c'est prévoir, vous avez mieux agi que vos lointains prédécesseurs ne l'avaient fait et vous avez agi avec plus de discernement que certains de vos conseillers, sans doute bien intentionnés, auraient souhaité que vous le fassiez !

Il reste qu'aujourd'hui plus personne ne conteste le bien-fondé des ajustements que vous avez opérés avant d'arrêter définitivement le projet de loi de finances tel qu'il a été adopté par le conseil des ministres.

Dans le cadre des grandes priorités de ce budget figure également le soutien à la croissance et au dynamisme des entreprises afin que celles-ci ne réduisent pas l'investissement et n'aient pas recours, à l'égard de leurs salariés, à des stratégies de débauchage ou de rigueur salariale. Ce soutien aux entreprises est d'autant plus nécessaire qu'avant même le surenchérissement des prix du pétrole la situation financière des entreprises françaises, notamment industrielles, s'est dégradée depuis le début de l'année 1990. Dans les facteurs de cette dégradation figuraient, hormis l'augmentation rapide des salaires, l'accroissement de la part des charges financières et le poids de l'impôt sur les sociétés.

L'investissement pèse donc sur les trésoreries et oblige les entreprises à emprunter dans une période de hausse mondiale des taux. Or, selon l'O.C.D.E., malgré un net redressement de l'investissement chez nous, la République fédérale d'Allemagne a constamment investi depuis 1985, deux points de P.I.B. de plus que la France dans son appareil productif. Le ralentissement de la croissance, la diminution des exportations depuis le début de l'année pèsent à la baisse sur l'investissement, ce que la crise du Golfe aggrave en poussant à la hausse les taux d'intérêt.

Cela justifie votre décision de baisser de trois points au lieu des deux prévus initialement le taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices réinvestis, baisse dont on sait

qu'elle est plus favorable à la petite et moyenne entreprise en général, et aux entreprises de petite taille, récentes et plus particulièrement innovantes. Cette mesure, intervenant après d'autres qui sont allées dans le même sens ces dernières années, n'a pas manqué de susciter de nouvelles polémiques. L'œil du clinicien que je suis resté, monsieur le ministre, a cru y décerner un syndrome politique nouveau, que je propose de nommer le « mouvement brownien paroxystique périodique prébudgétaire ». (Sourires.)

**Mme Elisabeth Hubert.** Même en médecine on n'ose plus employer des termes aussi compliqués !

**M. Philippe Auberger.** C'est de la vraie psychiatrie !

**M. Gérard Bapt.** Ce syndrome se manifeste depuis quelques années à propos de la baisse de l'impôt sur les sociétés.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Le docteur Hubert vous a bien compris !

**Mme Elisabeth Hubert.** Pourtant, je le répète, on n'emploie plus de termes aussi compliqués !

**M. Philippe Auberger.** Même les médecins ne sont pas d'accord ! Il faudrait un diagnostic !

**M. Gérard Bapt.** Ma chère consœur, si vous le souhaitez, nous pourrions confronter nos points de vue sur cette question à l'occasion d'une réunion extraordinaire du groupe santé de l'Assemblée nationale.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Vous vous ausculterez mutuellement ! (Sourires.)

**M. Gérard Bapt.** Le député de base que je suis juge particulièrement dommageable cette agitation, d'une part parce qu'elle brouille le message de la réalité de la politique budgétaire et économique du Gouvernement vers notre base politique et sociale, ce qui est particulièrement démobilisateur ; d'autre part, parce qu'elle sort du contexte de l'ensemble des mesures concernant les entreprises le point particulier de la baisse de l'impôt sur les sociétés, alors que les allègements cumulés de la taxe professionnelle, de la fiscalité sur le fioul et le gazole, l'amélioration du crédit d'impôt recherche pèsent autant sur le budget et que, à l'inverse, la taxation des plus-values financières sera alourdie.

D'ailleurs, il faut insister sur le fait que seuls les bénéfices réinvestis sont concernés, contrairement à ce qu'avait fait, en son temps, le gouvernement de M. Chirac, lequel avait abaissé brutalement le taux de l'impôt des sociétés sur les bénéfices distribués de 50 à 42 p. 100 ce qui a contribué à augmenter l'avoir fiscal de 50 à 69 p. 100, et favorisé les hauts revenus.

**M. Philippe Auberger.** Il n'a rien compris !

**M. Gérard Bapt.** Il reste que si la baisse de l'impôt sur les sociétés permet de diminuer le recours à l'endettement, le niveau des taux d'intérêt est aussi déterminant. C'est pourquoi la mesure de bonification d'intérêt, prise dans le cadre du plan « Emploi pour les P.M.I. » afin de les faire bénéficier au mieux du dispositif Cofevi, et l'allègement des réserves obligatoires des banques tendant à réduire le coût du crédit sont les bienvenues.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre délégué, le groupe socialiste, plus particulièrement votre serviteur, soutient chaleureusement l'économie générale de votre budget, tout en souhaitant dialoguer avec le Gouvernement, comme le veut le rôle d'un groupe parlementaire majoritaire afin d'améliorer sur tel ou tel point tel article, tel budget ou telle recette.

Aussi ne serez-vous pas étonné si je souhaite évoquer devant vous un sujet qui me tient particulièrement à cœur, ...

**M. Alain Bonnet.** Le sport !

**M. Gérard Bapt.** ... le financement des activités sportives dans notre pays...

**M. Jacques Roger-Machart.** On attendait cela !

**M. Gérard Bapt.** ... et les inquiétudes justifiées par la baisse tendancielle des recettes du loto sportif qui alimentent le fonds national de développement du sport, le F.N.D.S. Vous savez en effet que les principales recettes du F.N.D.S. sont à l'heure actuelle composées du prélèvement opéré sur les enjeux du loto national, au taux de 2 p. 100, et du prélèvement sur les enjeux du loto sportif, au taux de 30 p. 100.

Si les recettes tirées du loto ordinaire se maintiennent, voire enregistrent une légère progression - les recettes prévues à ce titre sont évaluées à 300 millions de francs pour 1991 - celles produites par le loto sportif connaissent au contraire une chute rapide due à l'érosion tendancielle des sommes engagées sur ce jeu, en dépit de tentatives d'amélioration avec la mise en place de nouvelles formules, comme le match du jour.

De fait, on constate un écart grandissant entre les recettes prévues en loi de finances initiale et les recettes effectives. Dans ces conditions, les prévisions retenues pour 1991, soit 472 millions de francs, apparaissent très optimistes. Sans aucun doute, la faiblesse des enjeux sur le loto sportif trouve une explication dans la mise en place accélérée de nouveaux jeux, notamment les loteries instantanées, qui exercent un effet d'éviction.

Aussi, monsieur le ministre, ai-je déposé un amendement qui a pour objet de pallier les conséquences négatives de cette évolution en mettant en place un prélèvement forfaitaire sur l'ensemble des enjeux correspondant à des jeux exploités par France-Loto, calculé de telle manière que le produit soit à peu près équivalent à celui prévu au titre du loto sportif et du loto national pour 1991, soit 772 millions de francs.

Bien évidemment, cet amendement, pour être cohérent, doit être complété par des initiatives gouvernementales, seules possibles dès lors qu'il s'agit de modifier des recettes affectées. Il s'agit de l'affectation de ce nouveau prélèvement au F.N.D.S. et de la suppression des prélèvements existants affectés au F.N.D.S. auxquels le nouveau prélèvement à vocation à se substituer.

En l'état actuel, la nouvelle recette viendrait abonder le budget général et se superposerait aux prélèvements existants.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous considérez avec intérêt cet amendement, déposé dans un esprit constructif et qui rejoint la priorité générale donnée par le Gouvernement aux actions d'éducation, de formation et d'insertion sociale.

Monsieur le ministre, avec le groupe socialiste et dans cette perspective, nous soutiendrons le projet de budget que vous proposez pour 1991. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Merci !

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

**Mme Elisabeth Hubert.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, « Un budget à risques pour 1991 », « Le budget de tous les dangers », « Un budget lourd de menaces ». Ces titres de quotidiens illustrent à eux seuls les difficultés du Gouvernement à convaincre du réalisme et du sérieux de ce budget, exemple même de cette politique du coup par coup et de la fuite en avant qui est celle du Premier ministre depuis trente mois.

A l'issue de la discussion de ce texte, seule une autre loi de finances nous séparera de la mise en œuvre du marché unique. Et pourtant !

En 1991, comme en 1989 et en 1990, vous faites progresser les dépenses publiques d'environ 5 p. 100, soit près de trois fois plus que ne l'a fait le gouvernement de Jacques Chirac !

Cette année encore, les allègements fiscaux seront limités à 8 milliards de francs, alors qu'en 1986 et 1988, Edouard Balladur et Alain Juppé avaient réalisé une baisse des impôts d'un montant de 60 milliards.

**M. Louis Mexandreu.** Il a bien fallu construire les bâtiments universitaires que vous n'avez pas réalisés !

**M. Robert-André Vivien.** Un peu de galanterie ! Arrêtez le machisme socialiste !

**Mme Elisabeth Hubert.** Mais, plus condamnable encore, cette attitude traduit votre incapacité à vous projeter dans l'avenir économique de l'Europe de demain, le maintien à 18,6 p. 100 du taux normal de la T.V.A. - celui qui frappe l'essentiel de la consommation française - en étant la preuve.

Là où les partenaires de la France, qui sont aussi ses principaux concurrents, ont une politique volontariste pour mieux préparer leurs pays à l'échéance de 1993, vous nous proposez une navigation à la godille, avec un petit coup à droite pour donner le sentiment de tenir compte des contraintes euro-

péennes et internationales et ne pas sembler trop négliger l'entreprise, un grand coup à gauche pour parer à un autre danger : le risque de rupture de votre majorité, toujours agitée par des débats idéologiques.

Le départ d'Edith Cresson n'est-il pas d'ailleurs le résultat de certaines de ces incohérences ?

Politique du coup par coup, mais aussi fuite en avant.

Vos prévisions budgétaires pour 1991 reposent sur trois chiffres : un baril de pétrole à 25 dollars - il est aujourd'hui à 38 -, une croissance à 2,8 p. 100 et, surtout, une inflation à 2,7 p. 100. Alors que les experts prévoient une poussée de l'inflation, vous avancez ce taux de 2,7 p. 100 qui ne constitue - il est vrai - de votre propre aveu, qu'une « norme volontariste » et non une prévision.

Le problème est que la volonté du ministre des finances de la France est un rempart un peu insuffisant pour affronter ou même éviter une nouvelle crise économique !

Après ces considérations générales, j'insisterai particulièrement sur trois points, monsieur le ministre, dont le premier est l'absence, pour la troisième année consécutive, de tout allègement fiscal en faveur des entreprises individuelles.

**M. Pierre Forgeas.** Des riches !

**Mme Elisabeth Hubert.** Manifestement, les 500 000 professionnels libéraux ne constituent pas à vos yeux des entreprises et les 1 500 000 salariés qu'ils emploient sont quantité négligeable !

Aucune mesure n'est prévue pour faciliter l'investissement de ces secteurs d'activité, assujettis, je vous le rappelle, non pas à l'impôt sur les sociétés mais, pour la plupart, à la taxe sur les salaires, bloquée depuis dix ans !

Il n'y aura pas non plus d'allègement de la taxe professionnelle pour ces micro-entreprises qui ne bénéficieront pas du plafonnement à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée, simplement parce que leur taxe professionnelle n'est pas calculée suivant cette modalité.

En revanche, le régime fiscal du crédit-bail institué l'an passé est étendu aux bénéficiaires non commerciaux, de même que la taxation à 16 p. 100 des plus-values immobilières à long terme. Précisons que cette dernière mesure pénalisera essentiellement les professionnels retraitables au moment de la cession de leurs cabinets. Curieuse méthode pour absorber la démographie galopante de certaines professions. Je pense en particulier aux médecins !

Au nom de l'équité, vous taxez les professionnels libéraux comme des entreprises mais, dans le même temps, et au nom du même principe, vous leur refusez les quelques mesures prises en faveur de l'investissement et de l'emploi !

Un autre aspect négatif de ce projet de budget est constitué par la réduction de la déductibilité forfaitaire accordée aux propriétaires d'appartements mis en location.

L'an passé, en abaissant ce plafond de 15 p. 100 à 10 p. 100, vous aviez clairement laissé entendre que ce taux vous semblait correspondre à une « juste réalité ». Un an après, nécessité fait loi, et le besoin de 1,8 milliard de francs de recettes supplémentaires vous amène, avec quelque cynisme, à justifier cette nouvelle diminution.

Ce sont 2 500 000 propriétaires qui seront touchés. Nombre d'entre eux appartiennent aux classes moyennes et se constituent ainsi un complément de ressources. Comme les chiffres le prouvent, plus de la moitié des personnes touchées par ces mesures ont un revenu inférieur à 10 000 francs par mois.

A l'heure où un affaiblissement du marché de la construction se fait sentir, vous n'incitez guère à l'investissement dans ce secteur et vous risquez fort de voir encore se réduire le marché locatif.

Enfin, monsieur le ministre, comment ne pas parler de la contribution sociale généralisée, même si nous aurons - il est vrai - l'occasion d'entendre, le 7 novembre, votre collègue ministre des affaires sociales justifier la création de ce nouvel impôt, car c'est bien ainsi qu'il faut qualifier ce nouveau prélèvement obligatoire lequel, à l'inverse d'une cotisation, n'est ni déductible ni affecté de façon claire et contrôlée.

Ce projet est d'autant plus cohérent que son montant n'est guère maîtrisé pour l'avenir. Grande alors sera la tentation d'en augmenter le pourcentage pour financer d'éventuelles dépenses publiques. De plus, ce projet est injuste car il va toucher essentiellement les revenus moyens en n'apportant quasiment aucun allègement pour les plus modestes.

**M. Pierre Forgues.** Ce n'est pas vrai !

**Mme Elisabeth Hubert.** Il est vrai que cette contribution non déductible qui se substituera pour une part à des cotisations sociales déductibles, elles, fournira quelques milliards de recettes supplémentaires au ministère des finances. Cela a dû aider certains à mieux faire accepter cette mesure.

Je terminerai en évoquant l'article de cette loi de finances qui prévoit le report de l'augmentation du prix du tabac au 1<sup>er</sup> septembre 1991, indice des prix oblige, semble-t-il. Reconnaissez qu'il est quelque peu incohérent de prétendre avoir une politique de lutte contre le tabagisme - même si je sais que c'est un point de vue que vous ne partagez pas, monsieur le ministre (*Sourires*) - et, dans le même temps, refuser de se donner les moyens de la mettre en œuvre.

Le ministre de l'économie et des finances, qui, dans le passé, a été en charge de la santé, ne peut ignorer le caractère dissuasif de l'augmentation forte et rapide du coût des cigarettes. Un amendement ramenant cette augmentation au 1<sup>er</sup> janvier sera donc déposé. Nous verrons alors s'il y a cohérence entre les propos tenus lors de la discussion de la loi contre le tabagisme et l'alcoolisme et les actes prévus dans cette loi de finances.

En conclusion, monsieur le ministre, durant deux ans vous avez été, il faut bien l'avouer, un marchand d'illusions. Je crains fort que ce budget n'amène les Français à reprendre durement pied avec la réalité... socialiste, bien sûr ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la période qui s'annonce sera difficile. Il n'y a qu'à voir les indicateurs économiques pour s'en rendre compte ; la croissance française montre des signes de ralentissement et le dernier indice des prix annonce une reprise de l'inflation.

Certes, la crise du Golfe y est pour quelque chose, mais elle est trop récente pour en être la cause. Non ! La crise qui se profile est celle de la fin d'une certaine économie fictive.

Les Etats-Unis ont construit leur croissance sur la base d'un gonflement artificiel de la sphère financière en s'appuyant sur la progression, voire l'aggravation des inégalités sociales. Cela a marché un temps ! Mais il fallait bien qu'un jour la réalité apparaisse. On peut certes consommer dans les rayons d'un supermarché, mais pour en sortir, il faut toujours passer par la caisse.

On pourrait penser que l'ouverture récente des pays de l'Est jouerait l'effet d'un amortisseur. Mais soyons réalistes ! On ne construit pas un système économique en vingt-quatre heures, surtout quand les populations manifestent leur impatience d'une élévation rapide du niveau de vie.

Non, les risques sont lourds et les marges étroites, d'autant plus que la crise du Golfe vient justement nous le rappeler : la dette du tiers monde fait l'effet d'une bombe atomique à retardement qui risque à tout moment de faire exploser les structures financières internationales ou de conduire à des tensions géostratégiques aux conséquences dramatiques.

Voilà, les champions du bal de la liberté, que nous avons tous fêtée, s'éteignent peu à peu. Mais ceux qui, il y a quelque temps encore, pronostiquaient la fin de l'histoire en seront bientôt pour leurs frais. Nous entrons maintenant dans une zone de hautes turbulences, et c'est ce à quoi ce budget doit s'attaquer.

Au préalable, vous me permettez, monsieur le ministre, de vous accorder un satisfecit. Je pense que vous avez eu raison dans un premier temps de ne pas chercher à affoler les agents économiques. Nous savons tous ici que l'économie n'est pas une science exacte, que la psychologie est le ressort essentiel de ses acteurs. Et pour mieux affronter les difficultés qui se profilent, il est absolument indispensable de veiller à ne pas dissoudre la cohésion sociale du pays. Mais dans un deuxième temps, il est impératif de concrétiser par ce budget ce que j'appelle pour ma part l'état volontaire.

Ce budget aura donc à répondre à toute une série d'exigences et la première d'entre elles sera de ne pas compromettre le mouvement imprimé jusqu'ici à la courbe du chômage.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Très bien !

**M. Julien Dray.** Nous avons tout à craindre d'un inversement de la tendance car les crises sont propices au développement des inégalités sociales qui génèrent avec elles de tels déséquilibres, et c'est alors la cohésion sociale du pays qui se trouve menacée.

De ce point de vue les événements de Vaulx-en-Velin viennent de le rappeler : la paix civile n'a pas de prix ! Et si la lecture de ce budget peut se faire comme un soutien à l'investissement, la préoccupation sociale doit être plus marquée.

Sur les dispositions qui touchent à la fiscalité des entreprises, notamment les taux relatifs à l'imposition des bénéfices, j'ai eu, pour ma part, l'occasion de m'exprimer. En l'espèce, le débat est de savoir non pas s'il faut s'engager vers une réduction de 1 ou 2 p. 100, mais plutôt si cet abaissement du taux est le signe d'une contrepartie attendue des entreprises bénéficiaires. En effet, pourquoi ne pas l'assortir d'une réduction échelonnée du temps de travail préparée par un effort en matière de formation professionnelle. Outre l'avancée sociale que constituerait une telle mesure, elle serait surtout le garant de la cohésion et de la mobilisation des salariés de l'entreprise dans la nouvelle bataille économique qui s'annonce. A l'effort demandé aux salariés correspondrait ainsi un gain.

De la même manière, la contribution sociale généralisée devrait dans ses modalités s'attacher à ce que la redistribution ne joue pas presque exclusivement entre salariés, sauf à vouloir démobiliser une bonne part de ceux qui auront vite fait de prendre conscience qu'ils sont les seuls à faire l'effort de redistribution.

Cela me conduit, mes chers collègues, à attirer une nouvelle fois l'attention de notre gouvernement sur ce qui me semble devoir relever de la méthode. La baisse conjuguée de la T.V.A. et de l'I.S., la réforme de la taxe d'habitation et l'instauration de la C.S.G., ne font pas preuve d'une réflexion globale en matière de fiscalité et cette méthode ne permet pas toujours au contribuable de comprendre les ressorts des décisions.

**M. Philippe Auberger.** Très juste !

**M. Julien Dray.** Certes, il ne doit pas y avoir de dogme en matière fiscale et un bon impôt est sûrement autre chose qu'un vieil impôt, mais il s'avère que certains chocs brutaux ont bien souvent des effets salutaires, surtout lorsqu'il s'agit de mobiliser les salariés dans l'entreprise ou dans leur administration. Or, à trop vouloir céder à la facilité et différer certaines réformes, on risque d'y renoncer tout court.

Voilà pourquoi, face à ces vents contraires, il importe de restaurer toute l'autorité de l'Etat. Si, il n'y a pas si longtemps encore, d'aucuns se faisaient les défenseurs du moins d'Etat, ils ont aujourd'hui de quoi se trouver en peine. Leur propre modèle, le libéralisme à la mode californienne, est en train de retrouver le goût de l'intervention publique et d'augmenter les impôts. Eux, si sensibles aux vagues d'outre-Atlantique, ne manqueront pas, j'en suis certain, de chevaucher cette nouvelle vague dans l'intérêt de notre pays.

Redonner un sens à l'Etat volontaire doit signifier aussi, aujourd'hui, que nous devons fabriquer une nouvelle intelligence administrative. De la même manière que dans les années soixante, la rationalisation des choix budgétaires devait remodeler et donner un nouveau contenu à l'intervention publique, aujourd'hui il est temps de s'engager dans une nouvelle dynamique. Les effets de la décentralisation multiplient les centres et les niveaux de décision administrative faisant perdre à l'action publique toute l'efficacité que tout un chacun est en droit d'en attendre. Ce manque de performance administrative coûte de plus en plus cher et dilapide une bonne part des crédits votés aux administrations. C'est d'un véritable sursaut dont nous avons besoin, sauf à vouloir entretenir le doute qui existe aujourd'hui. Il faut donc relancer cette intelligence administrative.

Le remède, c'est que chaque décision doit pouvoir se traduire dans le quotidien de chacun. Il est donc nécessaire d'amplifier le mouvement que vous aviez commencé visant à réétudier, ministère par ministère, l'efficacité des dépenses et l'utilisation des crédits.

Je prendrai pour exemple le budget consacré à la jeunesse. Aucune disposition marquante ne se distingue véritablement.

Pour ma part, et à titre d'exemple, j'avais proposé au mois de juillet que les jeunes candidats avertis de conduire puissent bénéficier de crédits d'impôt financés par un fonds des

amendés pour excès de vitesse. De la même manière, on pourrait concevoir qu'un fonds spécial d'avance sur des projets pour les associations de jeunes dans les quartiers en difficulté puisse être financé par les surbénéfices réalisés par les compagnies pétrolières.

**M. Jean Tardito.** Très bien !

**M. Juller Dray.** De telles initiatives peuvent marquer un budget, être des signes que l'on adresse à l'opinion pour montrer son souci de maintenir la cohésion sociale.

Mes chers collègues, je suis de ceux qui pensent qu'un budget doit pouvoir intégrer une part de la rêverie humaine et qu'à défaut de le faire, on risque de bâtir des murs pour ne plus voir, pour ne plus entendre.

Nous pourrions donc intégrer dans notre réflexion budgétaire cette citation de Thomas Mann : « Être jeune, c'est être spontané, rester proche des sources de la vie, pouvoir se dresser et secouer les chaînes d'une civilisation périmée, oser ce que d'autres n'ont pas eu le courage d'entreprendre ; en somme, se replonger dans l'élémentaire. » Je suis sûr que, dans la discussion budgétaire, notre assemblée saura prendre en compte cette maxime et montrer qu'elle est toujours jeune, si ce n'est par l'âge au moins par l'esprit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Jean Royer.

**M. Jean Royer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où le Gouvernement présente à l'Assemblée son projet de budget, les quarante-quatre plus grandes villes préparent le leur et, bien entendu, se posent des questions quant à leurs ressources, en particulier sur la dotation globale de fonctionnement.

J'analyserai tout d'abord les charges de ces grandes cités et l'évolution parallèle de la D.G.F. sur dix années, c'est-à-dire de 1979 à 1989, avant d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur les paramètres de calcul de la D.G.F. de 1991, de manière à en améliorer l'impact et à vous demander quelles sont vos décisions dans ce domaine.

S'agissant des charges des grandes villes, je prendrai deux chapitres significatifs : le personnel et l'endettement, le premier étant de la plus forte importance dans les crédits de fonctionnement, l'autre étant représentatif des crédits d'investissement.

En dix années, les crédits de personnel des quarante-quatre grandes villes sont passés de 7,5 milliards de francs à 19,5 milliards de francs, soit une augmentation de 158 p. 100, et dans le même temps leur endettement a crû de 3 à 7,9 milliards de francs, soit une progression de 160 p. 100.

Afin de comprendre, mesdames, messieurs, les raisons d'une évolution aussi sensible, il convient d'examiner les principales catégories de dépenses et, tout d'abord, celle qui est dominée par le phénomène automobile, qui écrase les villes et aboutit à une coagulation progressive, en particulier pour les transports en commun.

**M. Alain Bonnet.** Il faut construire les villes à la campagne !

**M. Jean Royer.** Non point, mon cher collègue.

Les transports en commun de site propre nécessitent d'énormes dépenses pour équilibrer le phénomène de l'automobile.

Il faut également tenir compte du développement économique. Les villes sont obligées de faire des sacrifices pour vendre des terrains bien équipés, mais à un prix étudié, aux industriels, aux prestataires de services français et encore plus étrangers qui se présentent chez nous.

Il y a par ailleurs les dépenses destinées à l'enseignement supérieur. Je ne les déplore pas, je ne suis pas de ceux qui critiquent la participation des villes au développement de l'enseignement supérieur, bien au contraire. La ville de Tours, par exemple, sur une somme totale de 250 millions de francs nécessaire pour la rénovation de quatre facultés ou pour la construction d'une nouvelle faculté, dépense 103 millions de francs. Je le fais avec bonne volonté, mais aussi parce que l'université de Tours est notre université et que la matière grise accumulée là a des effets considérables sur l'économie locale et sur le rayonnement de la culture. Il reste que nous dépensons.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Et donc il faudrait que l'Etat paie ?

**M. Jean Royer.** Non, pas du tout ! Je vous dis que nous dépensons avec bonne volonté. A partir du moment où vous avez, monsieur le ministre, un maire de bonne volonté devant vous, réjouissez-vous !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Je croyais que vous alliez me demander un peu plus au titre de la D.G.F. !

**M. Jean Royer.** Non ! Attendez ce que je vais vous demander tout à l'heure ! *(Sourires.)*

Mais cette dérive des dépenses ne concerne pas que l'enseignement supérieur.

Il est bien beau de suivre l'évolution foudroyante des sciences et des techniques avec nos technopoles, avec l'enseignement supérieur, mais il y a toutes les dépenses que nous faisons pour lutter contre le chômage, de l'autre côté de la barrière, pour les exclus. Hier à Tours, je recevais le ministre du travail. Nous avons ensemble soutenu l'expérience que je mène sur place pour que l'argent, qui sert actuellement à assister les chômeurs ou ceux qui travaillent au noir...

**M. François Grussenmeyer.** C'est vrai !

**M. Jean Royer.** ... soit donné aux entreprises, petites et moyennes, qui créent les emplois nécessaires au réemploi des chômeurs après leur période de stage et dans le cadre d'une formation continue de deux ans sur les lieux du travail. Voilà l'expérience que nous lançons, mais évidemment elle coûte cher à la ville et à l'Etat !

Enfin, il y a la lutte contre l'insécurité. L'insécurité, ne la laissons pas simplement combattre par les adversaires de la République, combattons la nous-mêmes ! Cela entraîne de lourdes dépenses. Le ministre de l'intérieur voit d'un œil assez sceptique ou vigilant le développement des polices municipales. Mais nous avons entrepris les efforts nécessaires pour payer ces polices, qui n'ont rien de polices à la botte du maire, mais qui s'occupent de la surveillance, de la circulation, parfois de la sécurité des biens et des personnes en remplacement d'une police d'Etat qui n'apparaît pas assez souvent dans la ville.

J'en ai terminé avec l'évolution des dépenses. Passons à l'évolution de la D.G.F.

Pendant la même période de dix ans, elle est passée de 6,2 milliards de francs à 13 milliards de francs, soit une augmentation de 110 p. 100, que je mets en parallèle avec les 158 p. 100 d'augmentation de nos dépenses de personnel et des 160 p. 100 de progression de notre charge d'endettement.

**M. Alain Bonnet.** Rappel utile !

**M. Jean Royer.** Comment essayer de corriger cette distorsion ? Je vois deux façons d'y arriver.

La première concerne l'effort des villes. Avant de demander un effort ou une meilleure compréhension à l'Etat, il faut que les villes montrent l'exemple. Cet effort peut se diriger dans deux directions. D'abord, contenir le recrutement des personnels, qu'ils soient auxiliaires, titulaires ou contractuels.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Très bien !

**M. Jean Royer.** Ensuite, limiter les subventions données pour la culture et pour les sports.

Ma ville, qui a trois clubs sportifs professionnels de haut niveau, a décidé de bloquer ces subventions ; nous ne voulons plus les augmenter et nous sommes par exemple pour la réforme de la charte du football, pour la réduction des salaires, trop élevés, des joueurs. Il ne faut plus que les contribuables payent les effets dévastateurs de ces excès.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Jean Royer.** Voilà des exemples de rigueur budgétaire que nous nous efforçons de suivre.

En regard, nous demandons trois choses à l'Etat.

Tout d'abord, la répartition de la D.G.F. entre les petites et moyennes communes et les grandes villes est telle cette année que, sur un total de 88,3 milliards auquel on arrive en tenant compte des deux paramètres que tout le monde connaît - le prix à la consommation des ménages et la moitié de l'évolution en volume de la P.I.B. -, le supplément sera de 4,15 p. 100.

**M. Alain Bonnet.** 4,13 p. 100.

**M. Jean Royer.** Or 33 villes sur les 44 pour lesquelles je plaide sont au minimum garanti, qui est calculé à partir d'un pourcentage de 55 p. 100. Il est question au comité des finances locales de revoir ce pourcentage. Il ne faudrait pas que, devant une dérive des dépenses plus marquée que l'évolution de la D.G.F., les grandes villes soient pénalisées par l'abaissement de ce pourcentage.

Je préside, au sein de l'association des maires des grandes villes de France, un groupe mixte ou la D.G.F. réunissant l'Etat et cette association. Je me ferai un devoir de rencontrer M. Fourcade et de lui poser le problème comme, monsieur le ministre, je vous le pose à vous, honnêtement, à l'Assemblée.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** C'est surtout le président de l'association des maires de France qu'il vous faudrait rencontrer ! Car ce qu'on veut vous prendre, c'est pour les petites communes !

**M. Jean Royer.** Je le sais bien, mais je préfère le groupe mixte pour qu'à l'intérieur de ce groupe tout le monde puisse s'exprimer et essayer d'aller de l'avant ensemble.

Deuxième remarque : le recensement n'est pas toujours favorable aux grandes villes. Par exemple, les villes de Clermont-Ferrand, de Perpignan et de Mulhouse ont vu leur population baisser de 5 p. 100 et celles de Marseille et de Toulon de 8 p. 100, alors que, pour le calcul de la D.G.F., un paramètre inclut la population pour 77 p. 100.

Il y aura donc des moins-values pour les villes qui ont perdu des habitants. Plutôt que de calculer ces moins-values tout de suite et sur une seule année, ne pourrait-on pas les répartir par un lissage sur trois années ? L'effet produit serait moins lourd. On a essayé de le faire avec la cotisation des travailleurs des services municipaux en lissant l'augmentation très forte de ces cotisations, et on a abouti à un résultat satisfaisant.

Troisième et dernière remarque : on veut peut-être encore modifier le classement démographique des grandes villes ; c'est ce qu'on appelle la politique des strates. Si jamais on modifie les strates, on risque encore de diminuer le résultat de la dotation globale de fonctionnement.

Telles sont les trois remarques, assorties de suggestions, que je voulais formuler. Je me ferai un devoir, monsieur le ministre, de demander à votre représentant au sein du groupe mixte de bien vouloir nous transmettre votre réponse si vous ne me la donnez pas aujourd'hui. Je vous remercie de m'avoir écouté. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Patrick Devedjian.

**M. Patrick Devedjian.** Monsieur le ministre, je ne crois pas à votre budget. Je n'y crois pas parce que je pense qu'il ne pourra aller jusqu'au bout, tant les conditions de son déséquilibre me paraissent évidentes. En effet, les hypothèses sur lesquelles se fonde votre budget me paraissent d'un optimisme excessif.

D'abord, attendre une croissance de 2,7 p. 100 est très largement déraisonnable. Pourquoi ? Parce que la conjoncture mondiale est à la décroissance. Les Etats-Unis ont connu une croissance de 4,5 p. 100 en 1988, ils prévoient pour 1991 1,5 p. 100, c'est-à-dire trois fois moins. Il paraît donc assez déraisonnable que la France elle-même ne tienne pas compte de cette décroissance mondiale ou du moins en tienne compte insuffisamment, même si vous avez prévu une croissance plus faible pour l'année 1991 que pour l'année 1990.

Je ne m'appesantirai pas sur le prix du baril de pétrole, mais 25 dollars, c'est à l'évidence, avec un blocus qui dure, une hypothèse extrêmement optimiste. Même en moyenne annuelle, je crois que nous avons peu de chances d'y arriver et cela aura évidemment des conséquences sur la croissance.

Quant à l'inflation, le chiffre que vous avez envisagé pour 1991, 2,8 p. 100, est également extrêmement optimiste. La conjoncture mondiale, en effet, est plutôt à une remontée de l'inflation en dépit de la baisse relative des taux d'intérêt, mais en raison, en particulier, de l'augmentation du prix du pétrole, en raison aussi de l'ouverture à l'Est et des tensions inflationnistes que la réunification allemande ne manquera pas de produire.

Les dépenses publiques augmentent plus vite que la croissance puisque vous prévoyez une augmentation de 4,8 p. 100, avec une inflation à 2,8 p. 100. Cela entraînera évidemment une inflation supplémentaire.

Enfin, votre budget part du principe que la situation de l'emploi ne se dégradera pas. Comment pouvez-vous prévoir qu'il restera stable alors que vous prévoyez, même avec optimisme, une plus faible augmentation de la croissance ? Cela ne me paraît pas non plus raisonnable, d'autant plus que vous reconnaissez vous-même que la croissance de l'investissement industriel se ralentit, passant en 1991 de 9 p. 100 à 7 p. 100.

Dans de telles conditions, on voit mal comment le budget pourra aller jusqu'à la fin de l'année puisque les dépenses augmentent plus vite que la croissance et que la dette s'est alourdie considérablement. Elle atteint maintenant 1 630 milliards, ce qui correspond à peu près au quart du produit national brut, avec 18 milliards d'intérêts supplémentaires rien que pour cette année. Cela assèche le marché et crée des tensions inflationnistes.

En 1988, vous aviez perçu 56 milliards de recettes supplémentaires grâce à l'activité économique...

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Recettes brutes !

**M. Patrick Devedjian.** ... et 41 milliards en 1989.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** De recettes brutes !

**M. Patrick Devedjian.** Oui, mais cela vous a tout de même aidés !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Ça aide !

**M. Patrick Devedjian.** Je crois qu'il ne serait pas raisonnable de compter sur de tels cadeaux cette année. Dans ces conditions, je vois mal comment votre budget ira jusqu'au bout...

**M. Alain Bonnet.** Vous dites cela chaque année !

**M. Patrick Devedjian.** ... d'autant plus que des impasses ont été faites. Je ne suis pas sûr, en particulier, qu'on ait mesuré toutes les conséquences de la situation dans le Golfe.

**M. Alain Bonnet.** Mais si !

**M. Patrick Devedjian.** Les dépenses militaires, à l'évidence, seront de plus en plus lourdes.

**M. Alain Bonnet.** Il faut savoir ce que vous voulez !

**M. Patrick Devedjian.** Les crédits COFACE ne sont pas augmentés par rapport à l'année dernière et il est certain qu'avec la situation actuelle, nos entreprises ne peuvent que connaître de nouveaux sinistres dans cette région du monde.

La France, en même temps, ne fait pas les efforts qui devraient être les siens pour l'ouverture des frontières au 1<sup>er</sup> janvier 1993. Ce budget signifie donc bien également que, au 1<sup>er</sup> janvier 1993, il faudra faire des exceptions, demander des délais, et que nous ne serons pas au rendez-vous prévu.

Monsieur le ministre, je connais votre discours. Bien sûr, mais où trouver l'argent, allez-vous me répondre en demandant à l'opposition de vous donner des recettes.

Je vais vous en donner une petite mais, naturellement, elle ne vous plaira pas parce qu'elle touche au dogme que vous avez posé. Si vous voulez un peu de souplesse budgétaire, si vous voulez trouver de l'argent, reprenez le fil des privatisations, qui peuvent vous permettre de vous désendetter. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Louis Mexandeau.** On vend l'argenterie pour payer le repas !

**M. Patrick Devedjian.** Bien sûr, là, on touche au dogme !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** On touche au dogme dans les deux sens, si vous voyez ce que je veux dire !

**M. Patrick Devedjian.** On touche à votre dogme à vous !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Pour vous, c'est une prière !

**M. Patrick Devedjian.** Non ! Ce n'est pas une obsession, vous savez. Le monde entier est en train de privatiser. Je reviens d'Allemagne où l'on est en train de privatiser 8 000 entreprises...

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** En Allemagne de l'Est !

**M. Patrick Devedjian.** ... et 50 000 commerces ! Même à Moscou, on va bientôt privatiser.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Là, ils ont du retard !

**M. Louis Mexandeau.** Il y a de la marge !

**M. Patrick Devedjian.** Il n'y aura guère qu'en France que l'on va reculer.

En tout cas, monsieur le ministre, vous avez là une recette pour trouver de l'argent. Il pourrait servir à désendetter l'Etat et nous ferions ainsi des économies au niveau de la charge des intérêts. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Est-ce que vous vendez les biens d'Antony ?

**M. le président.** La parole est à M. Robert-André Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me suis imposé une réserve depuis deux ans après avoir assumé la lourde tâche de rapporteur général...

**M. Louis Mexandeau.** C'est ce qu'on appelle la réserve parlementaire !

**M. Robert-André Vivien.** Oh, que c'est drôle ! Je suis mort de rire ! Dans le Calvados, il paraît qu'on raconte cela à la fin des repas ! Nous ne sommes pas dans des comices agricoles ! Gardez au débat le sérieux qu'il nécessite !

**M. Maurice Dusset et M. Philippe Auberger.** Très bien !

**M. Robert-André Vivien.** On a devant nous un ministre souriant, mais qui n'est pas à l'aise. Il a beaucoup de volonté, car il est isolé dans une certaine politique.

Il y a bien longtemps, monsieur le ministre, que nous n'avons pas examiné un budget comportant aussi peu de lignes directrices. Je ne suis pas le seul à vous le dire. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. Dray. M. Hollande était le pape noir de la fiscalité à tout prix...

**M. Jean Tardito.** Et le pape rouge ?

**M. Robert-André Vivien.** ... mais M. Le Garrec a fait également quelques réserves.

Monsieur Tardito, j'attends que le groupe communiste vote contre le budget pour l'écouter. Du jour au lendemain, vous changez de jeu ! Qu'avez-vous fait hier ? Vous vous êtes absentés, lâchement ! Laissez-moi donc poursuivre mon propos !

S'il fallait résumer votre projet en une seule formule, monsieur le ministre, je dirais que c'est le budget des contradictions et des incohérences. Je suis d'accord avec les propos rigoureux de Philippe Auberger hier et je partage évidemment l'avis de M. Devedjian, de M. Grussenmeyer et de tous mes collègues de l'opposition qui sont intervenus ce matin. Ce qui manque singulièrement au sein du Gouvernement et au sein de votre majorité relative et remuante, c'est l'unité de pensée.

Il y a incohérence tout d'abord entre les hypothèses économiques sur lesquelles repose un édifice bien fragile. Aucune d'entre elles n'est crédible : dollar, pétrole, croissance, inflation. Même si la crise du Golfe trouve une issue diplomatique, monsieur le ministre, même si on arrive à la victoire sans guerre, à la paix sans guerre, le Gouvernement devra revoir sa copie.

Il y a incohérence et contradictions ensuite dans les choix que vous êtes censés avoir faits.

En réalité, monsieur le ministre, et je connais votre franchise, tiraillé entre les exigences d'une majorité qui, pour être relative n'en est pas moins active - elle fait autant de bruit que si elle était une vraie majorité...

**M. Alain Bonnet.** Une majorité absolue !

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur Bonnet, quand on a l'honneur d'être au banc de la commission des finances, on se tait et on demande la parole au président pour intervenir. Je l'ai fait pendant vingt ans !

Je vais essayer d'être rapide, monsieur le président, car je sais que le Gouvernement et sa majorité ont une réunion à Matignon à midi pour essayer de se mettre d'accord autour d'un sandwich. Pâté ou jambon, je ne sais pas. *(Sourires.)*

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Rassurez-vous, monsieur Vivien. Je ne suis pas pressé et je répondrai à tous les orateurs avant que la séance ne soit levée.

**M. Robert-André Vivien.** Merci, monsieur le ministre. Je vous reconnais bien là !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Je vais respecter mon temps de parole, monsieur le président, à deux ou trois minutes près.

Tiraillé, disais-je, monsieur le ministre, entre les exigences d'une majorité et celles d'une politique qui ne permet ni de réduire le chômage, ainsi que l'a dit M. Dray avec une certaine vigueur et une certaine sincérité - la jeunesse est un état provisoire, on en sait tous quelque chose - ...

**M. Julien Dray.** C'est un état d'esprit !

**M. Robert-André Vivien.** ... ni de préparer l'Europe de 1993...

**M. Alain Bonnet.** C'est faux !

**M. Robert-André Vivien.** ... et dont il perçoit, mais un peu tard, tous les dangers, le Gouvernement n'a pas pu choisir.

Votre projet prétend soutenir l'investissement en allégeant les charges des entreprises.

Certes, vous procédez à une nouvelle réduction de l'impôt sur les sociétés mais elle est insuffisante, monsieur le ministre. Evidemment, c'est déjà quelque chose !

Le maintien d'un taux de 42 p. 100 applicable aux bénéfices distribués procède d'une grave erreur d'analyse - il y aurait assez d'économistes dans cet hémicycle pour vous le rappeler s'il le fallait - ou d'une concession à une majorité qui regrette encore le temps des idées simplistes du « programme commun ».

**M. Alain Bonnet.** Encore les privatisations ?

**M. Robert-André Vivien.** J'en vois quelques beaux échantillons devant moi, M. Bonnet par exemple. Le programme commun solutionnait tout. C'était simpliste !

Vous avez une majorité, monsieur le ministre, qui ne vous aide pas ! Elle a toujours du mal à admettre ce qui est pourtant une évidence : seule l'entreprise est créatrice de richesses et d'emplois. Vous avez été quelques-uns à le croire mais pas eux !

Toutes les mesures prises depuis deux ans en faveur de l'épargne, qu'ont évoquées M. Auberger et, brièvement, M. Devedjian, et dont il faut bien dire entre nous qu'elles n'ont été votées par le groupe socialiste qu'à contre-cœur...

**M. Louis Mexandeau.** Vous faites la psychanalyse du groupe socialiste maintenant ?

**M. Robert-André Vivien.** ... ont indirectement pénalisé les actionnaires. Le gonflement excessif des SICAV monétaires est le résultat le plus probant de votre politique qui pénalise le risque et défavorise l'épargne longue. Tel est mon sentiment sur ce problème qui nous préoccupe. C'est celui également de quelques-uns de mes amis du R.P.R. et même de l'U.D.F.

**M. Maurice Dusset.** Tout à fait !

**M. Robert-André Vivien.** Vous prétendez venir en aide aux P.M.E. en prenant une mesure favorable, quoique insuffisante, en faveur des comptes bloqués d'associés et, dans le même temps, vous taxez les plus-values réalisées sur les titres non cotés et vous faites passer de 11 à 16 p. 100 la taxation des plus-values des titulaires de bénéfices non commerciaux.

Où est la cohérence, chers collègues ? Ce ne sont pas des chiffres que j'invente. Ce sont ceux sur lesquels j'ai travaillé. En matière de contradictions, il serait difficile de faire mieux !

Mon temps de parole est limité, monsieur le président. Vous avez été un remarquable président ce matin et je ne veux pas compliquer votre tâche...

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Vivien, continuez. Je ne vous couperai pas la parole. Je n'ai interrompu aucun de ceux qui vous ont précédé à cette tribune et qui ont tous dépassé leur temps de parole.

**M. Robert-André Vivien.** Je vous en donne acte et je vous dis : bravo !

Pour vous, monsieur le ministre, je renonce à énumérer les dispositions fiscales rétroactives inscrites dans le projet de loi de finances - le reste est un poème de Prévert et cela deviendrait un réquisitoire - mais je suis prêt à sortir la liste quand vous le voudrez !

La préparation du marché unique ne figure plus, à l'évidence, au premier rang de vos préoccupations, à tel point que les mesures proposées en matière de T.V.A. sont présentées comme ayant pour objet la maîtrise de l'inflation ou la simplification administrative et qu'aucune référence n'est faite à l'harmonisation européenne.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Cela va de soi !

**M. Robert-André Vivien.** Mais non, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Si !

**M. Robert-André Vivien.** Vos collègues parlent tout le temps de l'Europe. Vous auriez pu faire une allusion à une harmonisation européenne sur le plan de la fiscalité. Evidemment, vous ne voulez pas en parler parce que les pauvres contribuables français sont les plus matraqués. Je comprends que vous évacuez le dossier !

Autre incohérence, autre contradiction, vous vous évertuez à défaire ce que vous avez malheureusement fait entre 1981 et 1986. C'est une lourde tâche pour le ministre du budget que vous êtes ! Deux exemples suffiront à illustrer mon propos : la taxation des produits pétroliers et celle des conventions d'assurances.

Pourquoi en êtes-vous arrivés là ? On ne s'en réjouit pas ! Nous avons trop le sens de la France et de l'Etat. A mes yeux, il y a trois raisons.

Premièrement, vous avez dilapidé - le mot n'est pas trop fort - les plus-values fiscales enregistrées en 1988 et 1989, dont vous savez qu'elles constituaient l'héritage de la bonne gestion des affaires par le gouvernement Chirac et la majorité qui le soutenait.

**M. Maurice Doussat.** Très bien !

**M. Robert-André Vivien.** Deuxièmement, ainsi qu'on vous l'a rappelé encore ce matin, vous avez renoué avec une politique de la dépense publique sous prétexte de modernisation et d'amélioration des services publics. Bel alibi ! On pourrait là encore en discuter assez longuement.

Troisièmement, vous vous êtes enfermés dans une politique dogmatique, ce qui est chez vous une vieille habitude - j'allais dire une tradition - connue sous le nom de « ni-ni ». Désastreuse quant à l'efficacité économique des entreprises concernées, cette politique à courte vue vous prive de ressources qui auraient été bien précieuses pour réduire un endettement considérable dont on aurait tort de ne pas rappeler qu'il est entièrement imputable au gouvernement Mauroy.

Certes, le déficit budgétaire a été réduit - je vous en donne acte - mais de façon insuffisante. La charge de la dette continue à s'alourdir et à réduire la marge de manœuvre.

Il est vrai qu'en la matière, les O.R.T., la tâche était difficile. Il vous a fallu gérer les obligations renouvelables du Trésor, véritable bombe à retardement ainsi que je l'avais annoncé il y a quelques années, amorcée par un ministre des finances qui s'appelait Pierre Bérégovoy. Vous devez donc la désamorcer. Vous êtes actuellement le démineur !

Lorsque M. Bérégovoy a présenté les O.R.T., nous avons été quelques-uns en séance à lui dire de faire attention.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Les O.R.T., c'est Delors !

**M. Robert-André Vivien.** Cher monsieur Charasse, reprenez les propos tenus par M. Bérégovoy devant l'Assemblée lors de la présentation des O.R.T. Vous serez consterné.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Ah bon !

**M. Robert-André Vivien.** S'agissant des autres dépenses, les intentions initialement affichées semblaient bonnes. On a même cru un court instant à un quasi-miracle : le Président de la République lui-même, au printemps dernier, avait découvert - lui, c'est le mineur de service ! - un gisement inexploité d'économies désigné sous le vocable « dépenses désuètes de l'Etat ». Tout le monde avait compris cela ! Dans les campagnes, dans les villes, à l'Assemblée, on était content !

Et puis, l'été est venu. Je ne sais pas si c'est dû à la sécheresse ou parce que le Président n'a pas eu le temps de prendre sa petite pioche et sa petite lampe, mais le gisement a disparu ou - hypothèse la plus probable - il est resté inexploité. Ce n'est pas sérieux, monsieur le ministre ! Evidemment, vous n'êtes pas responsable des propos du Président de la République, mais il faut faire attention quand on fait naître des espoirs.

En conséquence, les charges de personnel continuent à croître et les effectifs à augmenter.

On perçoit mal quelles sont les retombées concrètes d'une politique aussi peu courageuse - ce n'est pas votre style, monsieur le ministre, mais vous exécutez la politique du Gouvernement - si ce n'est la montée en puissance des dépenses de fonctionnement.

Les créations d'emplois que prévoit votre budget sont parfois indispensables, comme à l'éducation nationale, mais il aurait fallu y pourvoir par un effort réel de redéploiement des effectifs et non par des créations nettes d'emplois.

En conclusion, le budget que nous présente le Gouvernement ne correspond à aucune des nécessités de l'heure. Il ne permet pas de préparer nos entreprises à affronter une conjoncture internationale devenue beaucoup plus difficile.

**M. Louis Mexandeau.** Ce n'est pas vrai !

**M. Robert-André Vivien.** Il ne permet pas à l'Etat de réduire la ponction qu'il opère sur l'épargne nationale au détriment des investissements productifs. Il n'incite pas les ménages à modifier leur comportement et à épargner plus, alors que cela serait pourtant indispensable.

C'est un triste budget, monsieur le ministre. Vous êtes bien seul dans vos efforts pour tenter d'en faire un bon budget et je crois que vous le resterez.

C'est la raison pour laquelle je suivrai la décision du groupe R.P.R. En expliquant pourquoi je ne voterai pas ce projet, je crois m'être fait comprendre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué, chargé du budget.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais, si vous le permettez, prendre encore quelques instants du temps de l'Assemblée pour répondre à l'ensemble de ceux d'entre vous qui sont intervenus depuis hier après-midi après le rejet de la question préalable, puisque les réponses ont été faites au fur et à mesure en ce qui concerne l'exception d'irrecevabilité et la question préalable.

**M. Louis Mexandeau.** Et dont beaucoup ne sont pas là, malheureusement !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Beaucoup ne sont pas là, mais le *Journal officiel* retiendra la trace de mes réponses et sera le témoignage de la courtoisie que je leur dois et de la considération que je leur porte. (*Sourires.*)

**M. François Grussenmeyer.** Merci !

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Je commencerai par M. Thiémié, qui a critiqué les allègements fiscaux proposés parce qu'il les trouve trop favorables aux entreprises et défavorables à l'emploi.

Il y a là sans doute un malentendu, sur lequel il faut s'expliquer. A travers les mesures que nous proposons, le Gouvernement vise à favoriser non les entreprises mais l'investissement - ce qui n'est pas tout à fait la même chose, l'investissement étant la garantie d'une meilleure compétitivité de notre économie dans la compétition européenne internationale. C'est, en effet, la clef de l'emploi.

M. Thiémé a également regretté que le projet de loi de finances ne comporte pas assez de mesures favorables aux ménages. Il sait bien que toutes les mesures de baisse des impôts indirects sont précisément destinées à atténuer les effets de la crise pour les ménages les plus modestes.

Ces mesures montrent, en outre, la détermination du Gouvernement à poursuivre la baisse des impôts sur la consommation, dont l'injustice sociale n'échappe à personne - et certainement pas à M. Thiémé.

M. Gantier a poursuivi avec des propos sévères, auxquels M. le ministre d'Etat a partiellement répondu dans la soirée. Je voudrais lui répondre sur certains points que je considère comme inexacts ou contestables.

Inexacts lorsque M. Gantier nous indique que les recettes de l'Etat augmenteront de 6 p. 100, soit plus que le P.I.B. Il me paraît ignorer que les recettes brutes de l'Etat sont réduites par divers remboursements, dégrèvements et prélèvements, et que seule la ligne des recettes nettes doit être prise en considération. Or les recettes nettes n'augmentent que de 5,1 p. 100 de 1990 à 1991 - évaluations révisées - soit une réduction de la part des recettes de l'Etat dans le P.I.B.

**M. Philippe Auberger.** Dans les prélèvements obligatoires figurent les recettes brutes, pas les recettes nettes - vous le savez bien. L'argument ne vaut rien !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Mais si ! Je vous expliquerai dans les couloirs : c'est une règle de mathématiques élémentaire.

Contestable également la vieille « recette » de la privatisation, prônée par M. Gantier, M. Devedjian et d'autres, pour réduire la dette publique.

Le Gouvernement préfère, pour sa part, un effort continu de réduction du déficit. Il était à 3,4 du P.I.B. en 1984 - je l'ai rappelé hier. Nous serons à 1,2 en 1991.

M. Gantier a aussi critiqué la hausse des prélèvements obligatoires. Je me suis demandé ce qu'aurait été son propos si nous n'avions pas prévu 16 milliards de francs d'allègements fiscaux nets. En fait, notre programme permet de stabiliser, et même de réduire légèrement, les prélèvements obligatoires, qui passeront de 43,9 à 43,8 p. 100.

Plus précisément, M. Gantier a regretté l'absence de réduction d'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires distribués. Il n'a d'ailleurs pas été le seul à émettre ce regret, puisque d'autres orateurs, ce matin, ont repris le même propos.

Soyons clairs ! Il s'agit pour nous, non d'un problème de principe, mais d'un problème de priorité. Le Gouvernement a décidé de donner la priorité à l'amélioration de la capacité d'autofinancement des entreprises, afin, comme je le disais à l'instant en réponse à M. Thiémé, de favoriser l'investissement et l'emploi. A terme, - et ce terme est proche - il est clair qu'il faudra sans doute envisager la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires distribués, mais nous n'y sommes pas encore parvenus.

M. Gantier a, par ailleurs, évoqué la baisse du taux normal de la T.V.A. Je tiens à lui rappeler que, dans le cadre du projet de suppression des frontières actuellement envisagé, nous n'avons aucune obligation, ni juridique, ni économique, à baisser le taux normal. D'ailleurs, Mme Hubert et M. Devedjian en ont parlé ce matin. Là encore, ce n'est pas un problème de principe. Nous verrons à l'approche de 1996, c'est-à-dire au moment où se posera le problème des frontières, ce que feront nos partenaires, puisque, comme vous le savez certainement, la République fédérale d'Allemagne envisage de relever son taux normal, qui est actuellement de 14 p. 100.

Enfin, M. Gantier a critiqué les mesures rétroactives du projet de loi de finances. Je pense qu'il faut éviter d'employer ce mot. Il s'agit de mesures d'application immédiate, qui ne sont pas, en droit, critiquables, puisque, comme vous le savez, la Constitution n'interdit la rétroactivité qu'en matière pénale et pour les dispositions plus rigoureuses. En outre, ces mesures ne peuvent pas être isolées de l'ensemble du projet de loi de finances. Elles permettent de financer des dispositions qui sont particulièrement favorables à l'investissement. Cela étant, nous verrons au cours du débat si des améliorations ne peuvent pas, sous contrainte d'équilibre financier évidemment, être apportées au texte du Gouvernement. De ce côté-là, je ne suis pas complètement fermé à une discussion.

A M. Auberger, auquel M. le ministre d'Etat a déjà largement répondu hier soir, je dirai - et je le prie de m'en excuser - que je n'ai rien trouvé de très nouveau par rapport à ses interventions des années précédentes. Mais, après tout, vous avez été si nombreux à dire - sur tous les bancs, d'ailleurs - que la politique présentée cette année était dans la continuité absolue de celles de 1988 et de 1989 que je ne vois pas comment M. Auberger aurait pu me dire des choses nouvelles par rapport à ce qu'il avait dit les années précédentes.

En revanche, j'ai été très intéressé par sa conclusion, car elle mettait, me semble-t-il, en évidence ce qui nous sépare. Il faut, a dit M. Auberger, que les ménages se soucient moins de partage et préparent l'avenir en épargnant davantage. Pour les socialistes que nous sommes, monsieur Auberger, rigueur de socialisme et meilleur partage social ne s'excluent pas - bien au contraire !

Et si un effort est nécessaire, la nécessité d'un partage équitable n'en est pas moins renforcée.

En répondant à M. Gantier, je crois avoir répondu à certaines des critiques que vous avez formulées vous-même, monsieur Auberger, à propos des allègements fiscaux insuffisants ou de la baisse du taux normal de T.V.A.

Vous avez en outre évoqué le problème du décalage d'un mois de T.V.A. Ce n'est pas la première fois qu'on a l'occasion de discuter de ce point ensemble. Vous connaissez la dimension budgétaire du problème : 87 milliards de francs. Quelle que soit la solution proposée, il nous faut financer ce coût en une année, et, en plus, rembourser le stock sur un certain nombre d'années. C'est donc une réforme qui ne s'improvise pas et qui viendra en son temps.

Vous avez évoqué une baisse des droits de succession - vous n'avez pas été le seul d'ailleurs, puisque, ce matin, plusieurs autres orateurs sont intervenus sur ce point. On peut y réfléchir, et on y réfléchit. Mais ne tombons pas dans la démagogie ! Dans notre système d'imposition, les abattements s'appliquent par parts et, à l'heure actuelle, 86 p. 100 des successions entre époux et 81 p. 100 des successions en ligne directe sont exonérées. Cela répond d'ailleurs assez largement à l'intervention faite ce matin par un autre orateur - M. Haby, je crois. Par conséquent, il faut raisonner, là encore, en termes de priorité.

Les droits de mutation à titre onéreux sont trop élevés, avez-vous dit. J'en suis d'accord. Je vous rappelle toutefois que nous avons fait beaucoup pour les fonds de commerce. Il faut continuer, mais c'est coûteux et cela touche en plus au financement des collectivités locales, puisqu'une partie de ces droits sont perçus au profit des collectivités locales.

Enfin, monsieur Auberger, vous avez souhaité qu'on tienne compte des critiques récentes du conseil des impôts à propos de notre impôt sur le revenu - je retrouve là d'ailleurs des interventions anciennes de votre part, puisque vous faites constamment référence, à juste titre, au contenu du rapport du conseil des impôts. Personnellement, j'y suis très favorable, mais il faudra alors tirer toutes les conséquences du rapport du conseil des impôts, notamment en matière de simplification et de remise en cause de certains avantages indus - je pense en particulier aux déductions forfaitaires supplémentaires concernant les frais professionnels, que j'avais évoquées dans l'été. Je n'ai pas eu jusqu'à présent beaucoup d'échos, mais je suis heureux de voir que vous allez me s'en tenir !

**M. Philippe Auberger.** J'en ai parlé, mais vous n'étiez pas là !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Ah ! pardon ! Dans ce cas, monsieur Auberger, faites des amendements dans ce sens, et nous verrons bien.

M. Lucien Richard, indépendamment de considérations économiques et budgétaires générales, a insisté sur la situation de l'agriculture - il n'a pas été le seul, d'ailleurs - et a demandé quelles mesures étaient prévues pour répondre aux difficultés actuelles de ce secteur.

Sur ce point, je ferai deux observations.

N'oublions pas d'abord que le revenu agricole a augmenté globalement de 8,2 p. 100 en 1989 et devrait croître, là encore globalement, de 5 à 7 p. 100 en 1990. Mais ces chiffres masquent des inégalités criantes au sein du monde agricole, qui ne font que se creuser.

**M. Alain Bonnet.** Tout à fait !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Que la profession agricole n'oublie donc pas, comme l'a dit souvent le ministre d'Etat et comme je l'ai dit moi-même, la solidarité qui s'impose en son sein.

Seconde observation : n'oublions pas non plus que quelque 100 milliards de francs de dépenses publiques seront affectés en 1991 au soutien du revenu agricole, ce qui représente 72 p. 100 du revenu brut agricole. Le Gouvernement vient de montrer, par deux plans successifs, en août et septembre, qu'il savait faire son devoir au profit des agriculteurs en réelle difficulté.

M. Bonrepaux - et je tiens à l'en remercier - a souligné les priorités de la loi de finances : préserver la croissance et l'emploi, favoriser l'investissement, lutter contre l'inflation et les inégalités.

Il a souhaité la mise en place d'une cotisation minimale de taxe professionnelle. C'est un sujet auquel nous devons réfléchir, mais il faut faire attention à la cohérence d'une telle mesure avec les priorités qui sont les nôtres. Une telle cotisation risquerait d'être défavorable à l'emploi. Elle risquerait de pénaliser essentiellement les entreprises moyennes et, contrairement à ce que l'on pourrait croire, elle n'épargnerait pas nécessairement l'industrie. Si nous nous engageons l'an prochain dans une nouvelle baisse du plafonnement, le coût d'une telle mesure nécessitera peut-être un partage de l'effort. Réservez donc le débat pour cette prochaine étape. Mais, là encore, je ne suis pas « fermé » à toute discussion, dans la mesure, d'ailleurs, où nous avons fait des simulations à votre demande - simulations qui vous ont été communiquées, je crois, ces jours-ci. Il y a vingt-quatre ou quarante-huit heures, j'ai dû envoyer au Premier ministre, pour qu'il les transmette au Président de votre Assemblée, les simulations qui avaient été demandées dans la loi de finances pour 1990.

M. Bonrepaux a par ailleurs appelé une nouvelle fois - et ce n'est pas un reproche dans ma bouche - l'attention sur le foncier non bâti.

**M. Gérard Bapt et M. Alain Bonnet.** Il a eu raison ! Le problème est réel.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Il n'a d'ailleurs pas été le seul, là encore, à intervenir sur ce point.

Vous savez que nous nous sommes engagés, à la demande du Parlement, dans une réforme de l'assiette de cet impôt par la création d'une taxe sur l'activité agricole qui serait assise sur la valeur ajoutée. Le Sénat a souhaité que cette simulation intègre les résultats de la révision foncière. D'où la date qui a été prévue ! C'est la loi du 30 juillet dernier.

On peut accélérer, et j'y suis prêt. J'ai fait savoir à mon collègue Louis Mermaux, nouveau ministre de l'agriculture, que j'étais prêt, à travers un groupe de travail, à accélérer le processus. Mais la révision va apporter, je crois, suffisamment de modifications dans la répartition de l'impôt pour que l'on ne puisse pas faire l'impasse complètement. En tout cas, je suis très ouvert à une discussion sur le foncier non bâti...

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** ... étant entendu que nous aurons du mal à régler certains problèmes. J'ai parfaitement entendu la demande, formulée hier par M. Bonrepaux, d'une exonération pour les jeunes agriculteurs qui s'installent. Sa demande est valable pour le propriétaire exploitant. Mais qu'en sera-t-il de l'exploitant qui n'est pas propriétaire ? Faut-il qu'on accorde un allègement fiscal au propriétaire alors qu'il n'est pas l'exploitant et qu'il ne reversera certainement pas l'équivalent à l'exploitant ? J'évoque ce problème au passage, mais j'aurai l'occasion d'y revenir devant l'Assemblée lors de l'examen des articles.

Je voudrais rendre hommage à l'intervention courageuse et très fouillée de M. Christian Pierret. J'ai beaucoup apprécié son analyse particulièrement pénétrante.

Je retirerai de ce qu'il a dit deux formules qui caractérisent bien la double volonté du Gouvernement et de sa majorité : en premier lieu, développer l'épargne pour financer l'investissement et réduire ainsi le chômage ; en second lieu, assurer la cohésion sociale en luttant contre toutes les exclusions. Qu'il me permette de lui dire que c'est bien là tout notre programme !

M. Jean-Pierre Brard a consacré l'essentiel de son intervention aux collectivités locales, l'assortissant d'ailleurs de considérations que j'ai trouvées un peu bizarres, du genre : « Bien

sûr, vous nous donnez 7,7 p. 100 de plus pour la D.G.F. ... » - en réalité, c'est 7,5 p. 100 pour la seule D.G.F., ce qui n'est déjà pas mal, le taux de 7,7 p. 100 s'appliquant à l'ensemble des concours de l'Etat - « ... mais ce n'est pas vrai, car il faut tenir compte de ce qui nous attend l'année prochaine. » Mais prenez-les, ces 7,5 p. 100 ! Ne les discutez pas ! Ne les chipotez pas ! Il faut toujours prendre ce qu'on donne ! Vous connaissez la fable *Le Renard et les Raisins* : « Ils sont trop verts... » (*Sourires.*) Prenez-les !

Alors que nos dépenses publiques augmentent, cette année, de 4,8 p. 100 - nombre d'entre vous ont trouvé que c'était trop -, les concours de l'Etat pour les collectivités locales font 7,7 p. 100 d'augmentation. Cela démontre l'attention que le Gouvernement porte à l'aide aux collectivités locales, et nous ne pouvons, les uns et les autres - je dis nous parce que je suis, moi aussi, un élu local -, que nous en féliciter.

D'ailleurs, M. Brard a évoqué un instant le problème de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et de leurs cotisations. La situation de la C.N.R.A.C.L. fait qu'il n'est pas envisagé cette année, pas plus que l'année dernière - vous voyez, je tiens mes engagements -, d'augmenter la cotisation à la C.N.R.A.C.L.

Bien entendu, j'ignore ce que sera l'évolution de la caisse dans quatre ans, cinq ans ou six ans du point de vue démographique, mais, pour l'instant, je n'ai pas, dans mes perspectives à court et moyen terme, l'intention d'augmenter les cotisations à la C.N.R.A.C.L.

M. Tardito a regretté, lui, la faiblesse de notre fiscalité sur le patrimoine, mais il a demandé en même temps qu'on réduise les droits de succession. Voilà qui est un peu contradictoire et mériterait une explication ! Mais on l'aura sûrement lors de l'examen des articles. J'imagine bien, monsieur Tardito, que votre groupe déposera quelques amendements qui éclaireront cet apparent paradoxe.

S'agissant de l'impôt de solidarité sur la fortune, le projet de loi de finances réduit la portée du dispositif du plafonnement qui existe - je l'ai rappelé hier et M. le ministre d'Etat aussi. Cela va tout à fait dans votre sens, monsieur Tardito. Il ne me paraît pas souhaitable de toucher à l'assiette. Laissons donc cet impôt s'intégrer sans bouleversement dans notre paysage fiscal. Je serais prêt à prendre aujourd'hui le pari que personne, à l'avenir, ne s'avisera de le supprimer.

J'ai terminé, monsieur le président, avec les interventions d'hier soir, et j'en arrive à celles de ce matin.

M. Claude Wolff a évoqué un très grand nombre de points. Lui dirai-je avec malice qu'il a fait un tel « peignage » de l'ensemble des problèmes que je crois véritablement qu'il n'a rien oublié ? Evidemment, je suis bien obligé de répondre au maire de ma commune natale (*Sourires*) avec autant de précision qu'il en a mis lui-même dans son intervention. Je le ferai, bien sûr, assez brièvement, mais nous nous connaissons suffisamment pour qu'il ne s'en offusque point.

En ce qui concerne tout d'abord les crédits de la défense, je lui répondrai que j'ignore encore si nous devons ouvrir des crédits supplémentaires au titre du ministère de la défense compte tenu des dépenses qui sont engagées actuellement dans le Golfe. Pour deux raisons. Premièrement, je n'ai aucune idée de la durée de cette intervention, donc de son coût, qui est assez difficile à évaluer. Deuxièmement, à titre de précaution, nous n'avons pas fait participer la défense aux exercices d'économie, ni sur la première tranche des deux milliards de francs de dépenses dites désuètes - dépenses désuètes qu'évoquait tout à l'heure M. Robert-André Vivien -, ni sur la deuxième tranche d'économies de 8 milliards. J'avais bien entendu comme arrière-pensée, dispensant ainsi Jean-Pierre Chevènement d'apporter sa contribution à l'effort d'économie sur les dépenses, qu'il pourrait peut-être s'arranger pour financer l'essentiel du surcoût entraîné par la crise du Golfe à l'intérieur de sa propre enveloppe, au moins en ce qui concerne l'année 1990.

Par ce qui est de la dette, pour laquelle M. Wolff m'a dit : « Vous avez le choix de me répondre sur la dette intérieure ou sur la dette extérieure », je lui dirai qu'il n'y a pas de camouflage de ce point de vue puisque le rapport de M. Alain Richard, à la page 279, présente un tableau détaillé de l'évolution de la dette intérieure depuis 1981. Les chiffres sont simples : 617 milliards de francs en 1981 ; 1 850 milliards de francs en 1991. Quant à la dette extérieure, 3,7 milliards de francs en 1981 - je parle de la dette de l'Etat bien

entendu -, 24 millions de francs en 1991. On peut donc considérer que la dette extérieure n'a pratiquement pas varié pendant cette période.

**M. Claude Wolff.** Si j'ai bien compris, la dette intérieure est multipliée par trois !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** La dette intérieure, elle, a augmenté. Tous les chiffres figurent à la page 279 du rapport établi par le rapporteur général.

**M. Philippe Auberger.** Nous l'avons remboursée, mais elle était beaucoup plus forte en 1986 !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Mais, monsieur Auberger, rembourser ses dettes, c'est s'enrichir ! Vous le savez bien !

**M. Alain Bonnet.** C'est un Auvergnat qui parle ! (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Je souhaite que les bons Français s'inspirent de ces bons préceptes auvergnais, et je suis sûr que dans l'Yonne on pense comme moi !

En ce qui concerne le budget de l'agriculture, M. Wolff s'est limité au budget proprement dit en présentation, c'est-à-dire au « bleu », en disant qu'une augmentation d'un peu plus de 2 p. 100 n'était pas suffisante. C'est vrai, monsieur le député, mais ce qui compte, c'est le tableau annexe du « bleu » qui récapitule l'ensemble des dépenses agricoles, lesquelles ne figurent pas toutes dans le « bleu » budgétaire. Vous avez des bonifications aux charges communes, vous avez les prélèvements sur recettes opérés au profit des Communautés européennes, qui sont très importants, vous avez le budget annexe des prestations sociales agricoles. Au total, nous sommes à 143 milliards de francs de dépenses, soit une augmentation de 11 p. 100 par rapport à l'année dernière pour le secteur agricole.

Il ne faut pas être injuste - et je suis sûr que telle n'est pas votre intention - dans la présentation. Nous devons - cette assemblée aussi d'ailleurs, car ce problème concerne tous les parlementaires - faire auprès des agriculteurs le véritable effort d'information et leur dire : « En ramenant vos critiques ou vos observations au seul budget de l'agriculture, vous voyez les choses... » - quelqu'un a employé l'expression ce matin - « ... par le petit bout de la lorgnette. » En réalité, l'enveloppe agricole est beaucoup plus importante et un taux d'augmentation de 11 p. 100 est considérable.

Je constate, Monsieur Wolff, que vous souhaitez m'interrompre, et j'accéderai très volontiers à votre souhait si le président n'y voit pas d'inconvénient. Permettez-moi, auparavant, de vous dire que, dans ce total, l'effort le plus important correspond à nos versements à la Communauté européenne, à cause du redémarrage des dépenses agricoles - puisque nous versons plus de 9 p. 100 de plus qu'en 1990 au titre de la Communauté.

**M. le président.** La parole est à M. Claude Wolff, avec l'autorisation de M. le ministre délégué.

**M. Claude Wolff.** Monsieur le ministre, vous avez fourni un certain nombre de précisions qu'il était effectivement utile de connaître. Mais, sur le total de 143 milliards de francs que vous avez évoqué, il ne revient à nos agriculteurs qu'une somme beaucoup moins importante. Si vous voulez présenter les choses sous cette forme, ce sont tous les budgets qui sont à revoir !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Monsieur Wolff, l'année prochaine, je dépenserai 143 milliards de francs pour les agriculteurs. Il doit bien y en avoir un peu qui retombe chez eux ! Des pertes en ligne de cette importance, je n'en ai jamais vues !

**M. Claude Wolff.** Il y a tout de même une partie qui va ailleurs !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Ce qui va à la Communauté européenne nous revient assez largement, vous le savez bien !

**M. Philippe Auberger.** Pas totalement ! Depuis deux ans, nous sommes malheureusement en perte !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Soit ! Mais, cher ami, ce sont des dépenses agricoles, et je n'y peux rien ! Les agriculteurs ne peuvent pas me dire qu'il ne faut pas

tenir compte du Marché commun, alors qu'ils en font partie et qu'ils le savent très bien. Moi, je calcule ce que je dépense pour l'agriculture ! Si les agriculteurs souhaitent que les mécanismes agricoles ne jouent plus, je vais en faire part à la Communauté ; et si ces mécanismes ne jouent plus, ils verront ce qu'ils vont perdre ! Evidemment, j'économiserai d'un côté, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait compensation !

**M. Wolff** a dit avec malice : « Agriculture ne rime pas forcément avec culture », en regrettant que le budget de la culture et de la communication augmente de plus de 15 p. 100.

**M. Claude Wolff.** Je ne l'ai pas regretté !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Ah ! j'avais cru que c'était un regret !

**M. Claude Wolff.** Je n'ai fait que le signaler !

**M. Alain Bonnet.** C'est M. Jean de Gaulle qui l'a regretté !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** En tout cas, plusieurs de vos collègues ont dénoncé ce matin la progression du budget de la culture en estimant qu'elle était trop forte. Je suis heureux d'apprendre qu'on a enfin trouvé des dépenses jugées trop fortes. Jusqu'à présent, on dénonçait, d'une façon générale des dépenses trop importantes sans donner de détails - encore que ce matin certains d'entre vous en aient donnés. Mais le budget qui a été cité le plus souvent dans les interventions, c'est celui de la culture et de la communication. Vous vous en expliquerez avec M. Jack Lang. Et je vous souhaite d'avoir autant de plaisir que j'en ai moi-même lorsque je m'explique avec lui pour fixer le montant de ses crédits. (*Sourires.*)

**M. Claude Wolff.** Monsieur le ministre, j'ai dit : « à juste raison, peut-être ».

**M. Alain Bonnet.** Peut-être !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Certains de vos collègues n'ont pas ajouté cette nuance.

**M. Philippe Auberger.** Par exemple, nous sommes contre la Très Grande Bibliothèque !

**M. Gérard Bapt.** Vous maniez la litote !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Mais M. Chirac a donné son accord !

Tout le monde était contre la Pyramide du Louvre, et maintenant on est obligé de faire la queue pour aller la voir !

A propos de la C.S.G., vous vous êtes plaint, monsieur Wolff, du peu de clarté du texte. Et vous avez cité un article un peu compliqué, dont je ne suis pas directement l'auteur. Amendez-le, rendez-le compréhensible. Cela nous rendra service.

Vous avez ajouté : « Tout le monde se plaint de payer des impôts. » Permettez-moi de vous dire que tout le monde en profite aussi. Tout est dans tout et dans le contraire de tout.

**M. Alain Bonnet.** Et réciproquement !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Quant au budget social, vous avez déploré, monsieur Wolff, l'absence de contrôle parlementaire. Vieux débat, que M. Robert-André Vivien connaît, lui qui a assumé dans cette assemblée les responsabilités de président de la commission des finances et de rapporteur général du budget. Permettez-moi de vous faire remarquer que le contrôle parlementaire sera amélioré grâce à la C.S.G.

**M. Claude Wolff.** En partie ! Pour les recettes !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** En partie, certes. Mais vous savez bien qu'en Auvergne un petit peu, c'est mieux que rien. (*Sourires.*)

**M. Claude Wolff.** Mais beaucoup, c'est encore mieux !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Quant à l'impôt foncier agricole, j'ai déjà répondu assez largement à vos interrogations en répondant à M. Bonrepaux. Avec M. Mermaz, notre groupe de travail va avancer très vite pour appliquer la loi du 30 juillet 1990. Vous aurez assez rapidement des précisions à ce sujet.

J'en arrive à la D.G.F. à propos de laquelle vous me demandez : « Est-ce que nous sommes autorisés à inscrire 7,7 p. 100 de plus qu'en 1990 ? »

D'abord, je vous indique, monsieur Wolff, que le taux est non de 7,7 p. 100 mais de 7,5 p. 100. Ensuite, je vous fais remarquer que c'est un taux moyen d'augmentation, comme M. Royer l'a très bien expliqué tout à l'heure.

**M. Philippe Auberger.** Si on est au minimum, ça ne va pas loin !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Un certain nombre de collectivités locales sont au minimum. Je ne sais pas si Chamalières en fait partie.

**M. Philippe Auberger.** Vingt mille communes sur trente-cinq mille sont au minimum, monsieur le ministre !

**M. Claude Wolff.** C'est votre lieu de résidence. Vous savez que nous sommes au minimum, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Non, c'est mon lieu de naissance. Les choses sont cruelles : là où je suis né, c'est au minimum ; là où je suis maire, ce n'est pas au minimum. Quel malheur ! *(Sourires.)*

**M. Claude Wolff.** Et vous êtes ministre chargé du budget !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** En tout cas, vous serez autorisés à inscrire au moins 55 p. 100 de 7,5 p. 100, c'est-à-dire 4,12 p. 100, pour ceux d'entre vous qui sont au minimum. J'aurai l'occasion tout à l'heure de m'exprimer sur ce dispositif à l'intention de votre collègue M. Royer.

Donc vous pourrez inscrire, au moins, la dotation initiale de 1990 plus 4,12 p. 100 ; et, pour les communes qui ne sont pas au minimum, ce sera plus 4, 5 ou 6 p. 100.

Pour les crédits des fédérations sportives, sujet également évoqué par M. Bapt, j'y reviendrai tout à l'heure.

Sur l'épargne et en particulier sur les actions ou les titres distribués aux salariés, vous m'avez posé une question simple. Je vous y réponds simplement : tout sera impossible, sauf les plans d'épargne-entreprise.

Enfin, à propos de la lettre rectificative, vous m'avez demandé, monsieur Wolff, si la C.S.G. était un impôt. Oui, c'est un impôt, puisque le Parlement va déterminer son assiette, son taux et ses modalités de recouvrement. Donc, c'est forcément un impôt au sens de l'article 34 de la Constitution.

**M. Robert-André Vivien.** C'est le quatrième impôt sur le revenu, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Quand on aime, on ne compte pas, monsieur Vivien ! *(Sourires.)*

J'en viens à M. Grussenmeyer, qui, le premier, a parlé de continuité...

**M. Alain Bonnet.** Il n'a pas parlé des bouilleurs !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** ... en reconnaissant la continuité de notre politique. Et il a ajouté : « Il n'y a pas réduction du train de vie de l'Etat. »

Vous aurez l'occasion, monsieur Grussenmeyer, lors de l'examen de la seconde partie du budget, de vous en expliquer avec les ministres qui voient leur budget progresser beaucoup moins qu'ils ne l'auraient espéré.

**M. Philippe Auberger.** Lang !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Vous m'avez dit : « Il n'y a rien pour les familles, les veuves et les personnes âgées. » Nous reconduisons tout de même les allègements de taxe d'habitation votés pour 1990, ce qui représentera 2,6 milliards en 1991, contre 2,3 milliards en 1990, soit une augmentation de 300 millions de francs.

Mais vous avez surtout parlé de l'Alsace.

**M. François Grussenmeyer.** C'est normal !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Cela ne m'a pas étonné, puisque celle-ci vous a toujours réélu depuis 1958. Voilà une fidélité qui en vaut une autre !

Cela dit, je ne crois pas que la crise du Golfe va perturber le calendrier du T.G.V.-Est.

**M. François Grussenmeyer.** Merci de le dire !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Mais il ne faut pas espérer que ce calendrier sera modifié dans le sens d'une accélération de sa mise en œuvre.

A votre question : « L'Etat est-il si mal en point qu'il soit obligé de faire appel aux Allemands ? », je répondrai par une autre question : l'Alsace est-elle tant désespérée de la France que tant d'Alsaciens vont travailler tous les jours en Allemagne ?

S'agissant du siège du Parlement européen, vous pouvez compter sur la ferme détermination du gouvernement français pour qu'il soit à Strasbourg. Le soutien du Gouvernement ne vous a jamais manqué et ne manquera pas, non parce qu'il est un soutien à l'Alsace, mais parce qu'il est un soutien à l'ambition de la France d'avoir sur son territoire le siège du Parlement européen !

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Dans toutes les circonstances de la vie internationale et de la vie communautaire en particulier - M. Wolff, qui est député européen, peut en témoigner - aucun gouvernement n'a jusqu'à présent manqué de vigilance dans ce domaine. Tous ont exigé ce qui devait l'être.

Vous avez évoqué la suppression des émissions dialectales sur F.R. 3. Je ne peux que vous renvoyer à la liberté du service public d'établir sa propre programmation.

Enfin, vous avez espéré, monsieur Grussenmeyer, ne pas en être réduits à devenir comme la Corse. Rassurez-vous, vous n'en serez pas réduits à cela, ne serait-ce que parce que vous aurez de la difficulté pour démontrer que l'Alsace est une île, alors que, comme le disait Emmanuel Arène, la Corse est une île, hélas, entourée d'eau de toutes parts ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je rappelle que Clemenceau disait aux fonctionnaires qu'il envoyait en Alsace en 1918, après la Libération : « Faites aimer la France. » J'espère que ces quelques propos vous permettront de dire aux Alsaciens que le Gouvernement a toujours les yeux de Chimène pour l'Alsace.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** M. de Charette nous a dit : « Pour moi, un bon budget, c'est une bonne gestion des dépenses publiques et des orientations claires pour l'avenir. » Fort de cette déclaration, il a ajouté : « C'est mal orienté et ce n'est pas clair », ce qui ne m'a pas étonné.

M. de Charette a relevé trois défauts dans ce budget : un manque de réalisme, trop de dépenses et l'impasse sur un certain nombre de réformes nécessaires. Ma réponse sera brève car j'ai déjà répondu assez largement à des critiques analogues.

S'agissant des hypothèses économiques que M. Devedjian a également évoquées, je ne peux que, comme l'a fait cette nuit M. le ministre d'Etat en répondant à M. Auberger, le renvoyer aux déclarations de M. Juppé lui-même. Soyons de bonne foi entre nous : nous sommes incapables, aujourd'hui, de faire d'autres prévisions. Certains contestent nos prévisions et nous jugent imprudents d'avoir établies celles-ci à partir d'un prix du pétrole à 27 dollars le baril. Mais nous ne savons pas comment la situation va évoluer.

Et s'agissant de prévisions pour 1991, c'est dans le courant du premier trimestre - sauf catastrophe énorme d'ici là, ce qui est toujours possible - ou au début du deuxième trimestre, que nous commencerons à avoir une vision de ce que pourrait être l'année 1991 au regard des hypothèses que nous avons faites. Par conséquent, je crois que, sur ce point, la critique de M. de Charette n'est pas fondée.

Il s'agirait d'un budget trop dépensier. Soyons clairs : si vous sortez du budget le « paquet » éducation nationale, qui fait l'objet d'une priorité dont je n'ai pas entendu dire qu'elle soit contestée - même si M. Vivien a jugé que l'on pourrait sans doute faire autrement avec un certain nombre de redéploiements -, les dépenses n'augmentent pas plus vite que les prix, c'est-à-dire qu'elles progressent de moins de 3 p. 100.

**M. Gérard Bapt.** Il faut prendre ses responsabilités !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** On peut donc considérer que si la progression des dépenses est de 4,8 p. 100, c'est en raison de la priorité donnée à l'éducation nationale. Enlevez cette priorité, et vous verrez que nous faisons des efforts de diminution des dépenses dans les autres domaines. Vous aurez l'occasion de le constater lors de l'examen des budgets de chaque ministère. Je verrai d'ail-

leurs si ceux qui déclarent aujourd'hui que nous n'en faisons pas assez, ne diront pas lors de l'examen de la seconde partie du budget que nous en faisons trop.

**M. Alain Bonnet.** Très bien ! Bonne idée.

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** M. de Charette me dit que les effectifs de l'Etat sont trop élevés, notamment au ministère des finances ! Ne se souvient-il pas du conflit d'une gravité exceptionnelle et d'une durée fantastique qui, l'année dernière, a failli bloquer complètement le fonctionnement de l'Etat et celui de l'exécution des dépenses et des recettes. Ce conflit, nous l'avons eu parce qu'il y avait des problèmes d'effectifs, parce qu'on avait sans doute marché un peu trop à la hussarde dans un certain nombre de services, parce qu'il fallait lever le pied. Par conséquent, doit-on prendre à nouveau ce risque ?

Savez-vous que les réclamations en matière d'impôts locaux, qui sont aujourd'hui au nombre de 3 millions par an, ne sont traitées qu'au bout de six ou huit mois ! Faut-il que je réduise encore les personnels pour que les contribuables attendent un an pour que leurs réclamations soient traitées ? Et dans ces 3 millions de réclamations, un bon million d'entre elles sont fondées sur une erreur de manipulation, souvent liées à des problèmes de cadastre très compliqués !

Lorsqu'on me dit qu'il y a trop de fonctionnaires, il faut me dire où, dans quel secteur et avoir le courage d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

**M. Philippe Auberger.** Au cadastre !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Demandez-moi de refaire le cadastre de Joigny, et on en reparlera !

**M. Philippe Auberger.** Ce sont des menaces personnelles ?

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Mais non, ce ne sont pas des menaces personnelles, monsieur Auberger, c'est du concret.

On ne peut à la fois me dire qu'il y a trop de fonctionnaires et vouloir m'empêcher de fermer une perception chaque fois que je veux le faire...

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** ... surtout s'il n'y a plus de client parce que tout le monde va au Crédit agricole !

D'ailleurs, je n'ai rien contre le Crédit agricole, surtout depuis qu'il a bien voulu donner 1,4 milliard. (*Sourires.*) J'en profite pour le remercier solennellement et chaleureusement. De plus, depuis l'émission « l'Oreille en coin » de dimanche matin, le Crédit agricole m'a offert un carnet de chèques sur sa banque de Puy-Guillaume !

**M. Philippe Auberger.** Vous vous êtes fait acheter !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Je ne me suis pas fait acheter, puisque l'on n'a fait que me donner un chéquier sans un centime dessus. (*Sourires.*)

Enfin, M. de Charette a évoqué les réformes nécessaires en faisant allusion aux travaux d'Hercule. M. Bérégovoy a déjà répondu assez largement hier sur ce sujet.

M. de Charette a déclaré que nous avons repoussé la réforme de l'impôt foncier non bâti. Je crois avoir suffisamment dit depuis tout à l'heure que tel n'était pas le cas.

Il m'a demandé plus de crédits pour la justice et la défense, après m'avoir dit un peu avant qu'il y avait trop de dépenses.

Bref, compte tenu des considérations qu'il a développées par ailleurs sur la fiscalité, j'en déduis que M. de Charette m'a demandé en réalité moins de recettes et plus de dépenses ; par conséquent, exactement le contraire de ce qu'il voulait dire. Et moi, je n'ai pas compris de travers !

M. de Gaulle a, lui aussi, insisté sur les dépenses publiques, qui, selon lui, grimpent beaucoup trop vite. Mais j'ai déjà répondu sur ce point.

Il a également estimé que, en 1988 et 1989, les plus-values fiscales avaient été mal utilisées puisqu'elles avaient servi à financer ce qu'il a appelé la principale priorité du Gouvernement, c'est-à-dire la dépense publique. Je reconnais que la politique voulue par le Gouvernement de réhabilitation de la dépense publique, qui n'est pas forcément un gaspillage tout

azimut, a conduit à utiliser une grande partie des plus-values à cette fin. Toutefois, ces plus-values ont également été utilisées pour réduire la dette de l'Etat. Je me permets de vous rappeler, monsieur de Gaulle, que, fin 1988, j'ai mobilisé 5 milliards de francs dans le collectif pour le fonds de soutien des rentes afin de pouvoir rembourser les O.R.T. cette année.

Vous m'avez dit, monsieur de Gaulle, que nous allions réduire le budget chômage-emploi de 9 milliards de francs. Non ! Nous allons autoriser l'utilisation des reports de crédits. M. Soisson - et ce n'est pas un reproche que je lui adresse, au contraire - s'est trouvé, grâce à l'amélioration de la situation de l'emploi depuis deux ans, disposer de reports de crédits très importants. Ce n'est donc pas nécessaire de lui ouvrir des crédits en 1991 si on doit les retrouver en stock au 31 décembre 1991 parce qu'ils n'ont pas été dépensés. Tous ceux qui sont maire ou président de conseil général font la même chose dans leur collectivité locale, je ne vois pas pourquoi l'Etat ne le ferait pas.

Comme d'autres orateurs, M. de Gaulle est également intervenu sur l'agriculture. Je n'y reviens donc pas.

En revanche, il s'est étonné du fait que la culture soit une priorité. A ce sujet, je le renvoie à mes observations précédentes.

**M. Alain Bonnet.** Il a oublié Malraux ! Les lois de programme !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Monsieur Roger-Machart, vous avez bien voulu soutenir la politique du Gouvernement, et je vous en remercie.

Vous avez évoqué, comme d'autres, la probabilité d'ajustements en cours d'année. On peut penser que nous devrions procéder à des ajustements. Mais dans quels domaines ? Dans quelles proportions ? Comment ? Je suis, je le répète, absolument incapable de le dire. Et tout le monde ici est incapable de le dire. Ce qui compte, c'est, comme vous l'avez dit, de maintenir notre stratégie à moyen terme qui est, entre autres, celle du franc fort et de l'investissement.

Vous avez fait un développement sur les ventes d'Airbus et sur les conséquences de la chute du dollar pour la société Airbus. C'est vrai ! Ces conséquences sont réelles, mais nous ne pouvons pas non plus souhaiter une remontée brutale ou très forte du dollar qui alourdirait considérablement la facture énergétique de la France. Même si je comprends bien qu'un enjeu vous préoccupe personnellement avec Airbus, il faut admettre que ce n'est pas le seul et que tous les enjeux ne sont pas de même nature. Par conséquent, il n'est pas pour l'instant envisagé d'aider aussi Airbus. Sinon il faudrait aussi aider d'autres industries de la même manière...

**M. Jacques Roger-Machart.** Eh oui !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** ... car la chute du dollar concerne toute l'industrie française, et pas seulement Airbus.

**M. Jacques Roger-Machart.** Tout à fait !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** M. Michelin me disait l'autre jour qu'il avait fait, lui, le pari de redresser son affaire avec un dollar à 5,30 ou à 5,40 francs ! Eh bien, actuellement, son entreprise perd aussi de l'argent, comme Airbus. Par conséquent, s'engager dans un processus de soutien dans ce domaine serait assez compliqué.

D'ailleurs, toutes les entreprises ne seront pas victimes de l'évolution du cours du dollar, puisque des marchés ont été signés avec des garanties de change.

J'ai bien aimé en tout cas l'expression de « colbertisme industriel » que vous avez employée, monsieur le député. Je tâcherai de la remplacer, mais en n'oubliant pas de citer le nom de son auteur.

Je vous remercie d'avoir souligné que l'investissement est effectivement l'axe de notre politique et d'avoir dit que vous soutenez ce point de vue, tout en déplorant, bien sûr, les 2,5 millions de chômeurs que nous avons encore. Vous savez qu'ils sont la conséquence des fausses manœuvres de 1973 et de 1979, des précédents chocs pétroliers de 1974 et de 1979 au cours desquels on n'a pas pris, malheureusement, les mesures nécessaires.

Vous avez fait un certain nombre de propositions et évoqué l'examen des amendements. Lors de cet examen, j'aurai l'occasion de dialoguer avec vous et je vais donc m'en tenir là en ce qui vous concerne.

M. Laffineur, lui, nous a dit que l'Europe n'était pas au centre de nos préoccupations. Si ! Ce qui se passe en matière de T.V.A. le prouve. S'agissant du taux de 5,5 p. 100 et de celui de 18,60 p. 100, nous sommes dans la fourchette. Et d'ici à 1993, même si cela n'apparaissait pas clairement à M. Vivien, nous allons bien poursuivre le démantèlement du taux supérieur qui, progressivement, va être ramené à 18,60 p. 100.

M. Laffineur a également fait un certain nombre de développements sur la crise de l'agriculture et le foncier non bâti. J'en ai dit un mot tout à l'heure, je n'y reviens pas.

M. Hollande a bien voulu lui aussi apporter son soutien à la politique du Gouvernement en abordant un certain nombre de points concernant l'épargne et les taux d'intérêt. D'ailleurs, M. Roger-Machart avait abordé ce sujet à travers le problème de la transmission des entreprises. Je ne méconnais pas le problème qui est posé mais il s'agit essentiellement d'un problème d'information.

En effet, de nombreuses dispositions permettent déjà d'assurer les transmissions dans de bonnes conditions : les donations-partages, les réserves d'usufruit, les prises en charge non taxées de droits par le donateur, le paiement différé et fractionné des droits avec taux d'intérêt privilégié.

Il faudrait déjà que nous fassions, les uns et les autres, un effort d'information important en direction des entreprises. Lorsque je reçois des chefs d'entreprise, je constate que beaucoup ne connaissent pas toutes ces modalités ; il y a donc à faire.

M. Hollande a souligné qu'anticiper sur des choix impossibles serait une erreur. En effet, eu égard à l'impossibilité de faire des prévisions fiables, nous ne pouvons que maintenir celles que nous avons élaborées.

Il a posé un certain nombre de questions dont nous aurons l'occasion de reparler au moment du débat sur les amendements, notamment en ce qui concerne l'encouragement à la mobilité, également abordé par M. Roger-Machart. M. Hollande a beaucoup insisté sur la baisse des droits de mutation. Si je considère que les droits de mutation sont, d'une manière générale, trop élevés en France, je tiens tout de même à mettre en garde l'Assemblée afin qu'elle ne s'engage pas dans un processus de baisse importante des droits de mutation qui nous conduira, dans deux ou trois ans, à occuper quatre pages dans le rapport du C.E.R.C., avec des observations sur l'injustice fiscale à l'appui. Il faudrait qu'on se mette auparavant d'accord avec Mme Questiaux et ses collaborateurs afin qu'il soit bien entendu qu'on ne nous fera pas tout un cirque sur ce sujet ! Parce que moi, maintenant, je me méfie !

**M. Alain Bonnet.** Ce n'est pas le C.E.R.C., c'est le cirque !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Exactement !

Nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces points lors de l'examen des amendements, lorsque M. Hollande présentera certaines idées qu'il a défendues ce matin.

J'ai déjà répondu à M. Haby à propos des droits de succession.

M. Le Garrec a indiqué - et je l'en remercie - qu'il appuyait la politique du Gouvernement. Il a rappelé que nous avons connu deux années de croissance vertueuse mais il ne souhaite pas que nous revenions à l'expérience de 1974 et de 1979. Ce n'est pas, en effet, ce que recommande le Gouvernement.

Il a également souhaité que nous disions les choses clairement à nos concitoyens. Comme je le comprends ! Le Gouvernement y est prêt.

Il a également souhaité que nous « ramassions » la dépense publique sur les options fondamentales. C'est bien le cas, et c'est la raison pour laquelle un certain nombre de mes collègues ministres auront sans doute, en deuxième partie, des explications difficiles avec cette assemblée. Nous avons effectivement « ramassé » au profit de l'éducation nationale, mais aussi d'autres ministères.

M. Le Garrec s'est également livré à un développement très intéressant sur les taux d'intérêt. Je rappelle que les nôtres ont moins augmenté que ceux de l'Allemagne. En 1989, l'écart des taux à court terme était de 4,5 p. 100 et, sur les prêts à dix ans, de 3 p. 100. Aujourd'hui, il est de 1,5 p. 100 pour ces deux taux.

L'objectif d'une monnaie forte est le seul permettant une baisse des taux sans risque de dégrader le niveau des changes. La réforme en cours des réserves obligatoires des banques doit permettre de baisser le taux de base bancaire, qui est décisif pour le financement des P.M.E.

Enfin, dans le récent plan-emploi, 16 milliards de francs sont consacrés au financement des P.M.E., dont 5 milliards de francs à taux privilégié sur ressources des CODEVI - je réponds là à l'un d'entre vous qui m'a interrogé tout à l'heure sur les modalités de financement.

M. Le Garrec a également parlé de la négociation des bas salaires ainsi que d'autres problèmes. Il aura certainement l'occasion d'en reparler lorsque M. Soisson défendra son budget. Il a terminé en faisant deux remarques, l'une sur la justice, l'autre sur l'aménagement du territoire.

Il a souligné les difficultés que rencontrent aujourd'hui les juridictions pour faire face à l'afflux de dossiers du fait de la loi Neiertz. Nous sommes en train de faire le bilan et j'ai parlé de ce problème il y a quarante-huit heures avec M. Nallet. Par ailleurs, il faudrait que nous veillions, les uns et les autres, à ne pas surcharger l'institution judiciaire de tâches qui pourraient parfois être remplies par d'autres. Les assemblées, celle-ci comme le Sénat, où j'ai siégé un certain nombre d'années, ont tendance à considérer que le juge doit tout régler. Or plus on charge le juge d'attributions - cela va de l'expropriation aux affaires portées devant le tribunal paritaire des baux ruraux - plus on engorge l'institution judiciaire. En effet, entre le moment où l'on vote une loi et celui où l'on met en place de nouveaux magistrats supplémentaires pour régler les dossiers, il faut le temps du recrutement et de la formation et, en attendant, les dossiers affluent.

Il faudrait que le législateur soit un peu plus prudent et n'envoie au juge que ce qui est véritablement indispensable.

Quant à l'aménagement du territoire, c'est un sujet que M. Le Garrec pourra évoquer lorsque M. Chérèque viendra défendre son budget devant vous.

Le docteur Bapt a employé des expressions tellement médicales que même sa consœur Mme Hubert a eu quelque mal à les décrypter.

**M. Gérard Bapt.** Je lui ai expliqué depuis !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Je me doutais bien que tout cela ferait l'objet d'une consultation réciproque ! (Sourires.)

Je remercie M. Bapt de son appui et de l'excellente démonstration qu'il a faite pour justifier les raisons que nous avons de baisser l'impôt sur les sociétés, démonstration qui va jusqu'aux effets de la mesure, qu'il a ciblée sur la petite industrie. Il a regretté l'agitation à laquelle avaient donné lieu les manipulations du taux de l'impôt sur les sociétés. J'ai pensé que sa remarque ne pouvait s'adresser au Gouvernement... En tout cas, je le remercie pour son soutien chaleureux.

En second lieu, concernant les ressources du F.N.D.S., vous connaissez la situation, monsieur Bapt. Nous nous sommes rencontrés au cours d'une réunion de travail avec le comité olympique chez M. Bambuck et nous aurons l'occasion d'en reparler. Effectivement, les ressources du fonds national pour le développement du sport ne sont plus ce que les promoteurs du système avaient espéré, dans la mesure où ce jeu est déclinant. Mais l'Etat verse ce qu'il encaisse et, s'il n'encaisse pas, il ne verse pas. On a complètement soustrait le F.N.D.S. aux arbitrages budgétaires annuels. Il n'est donc pas soumis aux contraintes budgétaires du cadrage annuel mais, en conséquence, il est livré aux aléas des variations de ressources. Votre proposition consiste à dire : « Comme le loto sportif ne rapporte plus assez, instituons une taxe sur l'ensemble des enjeux », étant entendu par ailleurs que la relance du loto normal va permettre, d'ici à la fin de l'année, de donner 30 ou 40 millions de francs supplémentaires au F.N.D.S. qui ne figuraient pas dans nos prévisions. Je vous signale que c'est tout de même une bonne nouvelle...

**M. Gérard Bapt.** Ça ne suffit malheureusement pas !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** ... outre tout ce qui pourra être apporté par ailleurs dans le collectif budgétaire.

Nous examinerons votre amendement le moment venu mais s'il s'agit de prélever, sur des enjeux actuellement encaissés par l'Etat, quelque chose qui sera détourné vers le

F.N.D.S., il faudra gager la mesure, sinon on réduira les ressources de l'Etat ! C'est pour cela que j'avais pensé que l'on pourrait procéder d'une autre manière, le F.N.D.S. cessant d'intervenir dans un certain nombre de domaines concernant des organismes qualifiés de riches, en faveur de fédérations bénéficiant de forts droits de retransmission télévisée. On a parlé du football mais il y a aussi le tennis et quelques autres sports, qui pourraient certainement se passer des 30, 40 ou 50 millions de francs que leur accorde le F.N.D.S., ainsi, sans doute, que d'autres dépenses.

Mme Hubert a repris un certain nombre de critiques qui avaient déjà été formulées par plusieurs de ses collègues de groupe, notamment sur les prévisions économiques. Je ne reviens pas sur ce point.

Elle a insisté sur le problème de la baisse de 10 à 5 p. 100 de la déduction forfaitaire des revenus fonciers. Je rappelle que, si le Gouvernement a choisi cette mesure, c'est parce que les revenus non salariaux, dans lesquels figurent les revenus fonciers, et leur progression ont été vigoureusement critiqués par le rapport du C.E.R.C., dont tout le monde, sur tous les bancs, s'est fait l'écho au nom de la justice.

On ne peut pas approuver un rapport - nous avons évoqué le même problème tout à l'heure avec M. Auberger à propos du rapport du conseil des impôts - et protester lorsqu'on l'exécute.

Je répondrai à Mme Hubert que la situation de l'immobilier n'est pas aussi noire qu'on veut bien le dire. Le logement neuf représente 330 000 mises en chantier en 1989. En 1990, après un début d'année un peu lent, on devrait constater 320 000 à 325 000 mises en chantier ; on ne peut donc parler de crise.

**M. Philippe Auberger.** M. Delebarre a tenu un langage très différent devant la commission des finances ! Il a critiqué très sévèrement cette disposition !

**M. le ministre délégué chargé du budget.** Je vous donne les chiffres mais on peut continuer à construire des H.L.M. à des endroits où personne ne les occupe. En 1991, les perspectives sont un peu plus incertaines du fait du climat économique, mais les prévisions alarmistes de certains me paraissent excessives.

N'oublions pas, par ailleurs, que l'activité du bâtiment ne se résume pas, comme il y a une vingtaine d'années, à la construction neuve. Celle-ci ne représente plus qu'un tiers du chiffre d'affaires du bâtiment, alors que la part de la réhabilitation, à laquelle l'Etat consacre un effort budgétaire croissant, ne cesse de progresser.

Cela dit, nos dispositions fiscales peuvent-elles avoir un effet négatif sur la conjoncture du bâtiment ? Je ne le crois franchement pas. Nous en discuterons au moment du débat sur les articles du projet de loi de finances.

Mais, à ce stade, je tiens à faire trois observations.

La déduction de 25 p. 100 spécifique à l'investissement locatif neuf n'est pas modifiée. L'évolution des revenus fonciers, 9 p. 100 de plus par an, de 1986 à 1989, justifie incontestablement un infléchissement et l'effort public total en faveur du logement, qui représente 144 milliards de francs, est supérieur de 20 p. 100 à son niveau de 1988.

M. Dray a, lui aussi, apporté son appui au Gouvernement, reprenant d'ailleurs un certain nombre d'arguments développés par ses collègues du groupe socialiste et sur lesquels je ne reviendrai pas. J'ai tout de même noté qu'il fallait selon lui « restaurer l'autorité de l'Etat à travers la dépense ».

Il est vrai que la dépense publique manifeste l'autorité et la volonté de l'Etat. Mais si nous voulons véritablement restaurer l'autorité de l'Etat, même à travers la dépense publique, il faut parfois avoir le courage de supprimer des dépenses, le courage de ne pas céder à des revendications démagogiques qui visent à empêcher leur suppression ou à les rétablir, le courage d'exiger que notre administration rende toujours les services qu'on attend d'elle, c'est-à-dire qu'elle offre un rapport qualité-prix convenable, et le courage de faire appliquer la loi et de faire respecter les institutions. C'est la raison pour laquelle j'ai été heureux qu'on ne s'étonne pas de ma rigueur dans les affaires de Nice ou de Bordeaux.

M. Royer s'est livré à un développement sur la situation des grandes villes au regard de la D.G.F. et sur les modifications qu'il souhaiterait voir apporter au système.

Tout d'abord, monsieur Royer, les questions que vous avez posées concernant la répartition de la D.G.F. relèvent du ministre de l'intérieur. Elles relèvent aussi pour avis du comité des finances locales. J'en suis membre non pas en tant que ministre, mais comme maire. J'aurai donc l'occasion de les étudier à ce titre.

Vous avez souligné que les dépenses de personnel ont augmenté de 158 p. 100 en dix ans dans les 44 grandes villes que vous avez retenues comme échantillon, l'endettement de 160 p. 100 et la D.G.F. de 110 p. 100 seulement. Ça ne me choque pas et pour une raison très simple : il n'a jamais été dit que la D.G.F. était indexée sur les dépenses des collectivités locales ! Elle est indexée sur d'autres paramètres économiques, mais pas sur les dépenses des collectivités locales, et je vous sais suffisamment bon mathématicien pour comprendre qu'il ne peut pas y avoir de parallélisme absolu entre les deux, surtout lorsque vous décidez - je ne vous le reproche pas mais je l'ai constaté tout à l'heure gentiment - de faire de l'universitaire et un certain nombre de choses supplémentaires, donc de dépenser. Vous ne pouvez pas, en plus, exiger que ces dépenses supplémentaires soient couvertes immédiatement par une D.G.F. évoluant parallèlement.

En fait, si vous considérez que la D.G.F. est défavorable aux villes - je ne prends pas position sur le fond - c'est parce que vous êtes « victime » du système de péréquation. Vous avez souligné que beaucoup de villes - 33 sur 44 - étaient à l'évolution du taux minimum, c'est-à-dire aux 55 p. 100 des 7,5 p. 100 dont je parlais tout à l'heure en réponse à M. Wolff et à M. Brard. Si les villes sont à ce taux minimum dans de nombreux cas, c'est parce qu'on a créé ce mécanisme pour empêcher la péréquation de jouer. Si celle-ci jouait normalement sans taux minimum, certaines villes enregistraient parfois une évolution négative de leur D.G.F. Ayons le courage d'aller jusqu'au bout : ou l'on considère que les mécanismes péréquateurs sont mauvais, et on les supprime, ou l'on considère qu'ils sont bons, et l'on fait en sorte de ne pas les empêcher de jouer par des dispositifs un peu tordus.

Le débat que vous avez ouvert, monsieur Royer, a lieu en fait entre les communes rurales, les communes moyennes et les villes. La répartition de la D.G.F. a été calculée sciemment pour être un peu plus favorable aux communes petites et moyennes. Si vous voulez revenir là-dessus, ce n'est pas à M. Joxe qu'il faut vous adresser. Le congrès des maires de France va se réunir dans quelques jours mais je ne suis pas certain, si vous y défendez cette idée, que vous soyez entendu comme votre talent et votre conviction le mériteraient ! En tout cas, vous pourrez évoquer le problème lorsque le budget de Pierre Joxe viendra en discussion devant vous.

J'ajoute qu'on ne peut pas inscrire dans la loi de finances des dispositions sur la répartition de la D.G.F. : souvenez-vous que, l'an dernier, vous avez fait annuler par le Conseil constitutionnel un petit bout de texte qui n'était d'ailleurs pas d'initiative gouvernementale et concernait les modalités de répartition de la régularisation.

**M. Philippe Auberger.** Mais vous l'aviez accepté !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Oui, mais par faiblesse, par gentillesse ! (Sourires.)

Quant aux effets du recensement, je ne peux pas encore dire ce qui sera fait. Mais on a toujours, jusqu'à présent, même dans l'ancien système du V.R.T.S., qui était lié à la population, étalé sur trois ou quatre ans le passage de la population ancienne à la population nouvelle ; je serais très étonné qu'il n'en aille pas de même cette fois-ci. Mais je me permets de vous signaler qu'il faut voter une disposition législative et qu'elle ne peut pas figurer dans la loi de finances. Il faudra donc d'abord vous mettre d'accord avec le ministre de l'intérieur, ensuite recueillir l'avis du comité des finances locales - c'est la moindre des choses - et enfin faire voter d'ici au 1<sup>er</sup> janvier les dispositions nécessaires.

Votre question sur les strates de populations relève également du ministère de l'intérieur, mais je ferai part à M. Joxe de vos préoccupations en lui laissant entendre que vous les exposerez à nouveau lorsque le budget de l'intérieur viendra en discussion. Réfléchissons ensemble au problème de la péréquation : vous verrez que le fond de l'affaire est là.

Monsieur Devedjian, vous m'avez dit que vous ne croyiez pas dans mon budget. Vous avez vous aussi glosé, courtoisement, car c'est votre tempérament, sur les hypothèses écono-

miques. Je vous répondrai comme aux orateurs précédents : personne, pas plus vous que moi, que d'autres, n'est capable aujourd'hui de dire comment les choses vont tourner.

Vous avez affirmé que les dépenses publiques progressaient plus vite que la croissance. Pas en valeur, et même pas en volume, puisqu'elles progressent de 4,8 p. 100 contre 5,4 p. 100. Il ne faut pas mélanger les deux notions. Vous dites : « l'emploi se dégradera ». Contrairement à ce que vous pensez, nous faisons tout pour qu'il ne se dégrade pas. Ce budget est largement fondé sur la nécessité de ne pas décourager les entreprises et de les faire investir et encore investir, puisque là est la clé de l'emploi.

Vous me dites que vous ne voyez pas comment mon budget ira jusqu'au bout. J'espère qu'il ira jusqu'au bout et que, sur ce plan-là, nous gagnerons, et que nous gagnerons ensemble, car c'est la France qui est concernée et non la politique de ce gouvernement ou de cette majorité.

Si, par malheur, les entreprises manifestaient les mêmes réactions de prudence ou de peur que la Bourse et si elles devaient avoir, pour leurs investissements, la même attitude qu'à la Bourse pour un certain nombre d'opérations, je prédis bien des malheurs à ce pays !

**M. Alain Bonnet.** Tout à fait !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** L'obsession du Gouvernement, du ministre d'Etat, la mienne, celle du Président de la République, celle du Premier ministre, c'est de donner aux entreprises des signaux suffisants de soutien pour qu'elles aient confiance et qu'elles poursuivent leurs programmes d'investissements.

Vous avez fait une observation sur l'ouverture des frontières en 1993. Vous dites qu'on ne voit pas véritablement d'effort. Tout ce que nous faisons pour la T.V.A. va pourtant dans le sens de l'ouverture. Je n'oublie pas que l'Assemblée a repoussé un texte sur la réforme des professions judiciaires, qui avait justement pour objet d'adapter la profession en prévision de 1993. Je trouve tout de même un peu injuste que quelqu'un qui a repoussé ce texte me fasse cette critique.

**M. Patrick Devedjian.** Je suis l'un des seuls de mon groupe à ne pas avoir voté contre !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** J'en arrive au président Robert-André Vivien, que je remercie de sa courtoisie et de sa patience : il a « tenu le coup » jusqu'au bout pour entendre ma réponse.

M. Vivien a été sévère mais il est aussi entier en amitié qu'en jugement.

**M. Philippe Auberger.** Qui aime bien châtie bien !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** J'ai apprécié le ton dont il a usé à mon égard, mais il a été sévère pour la politique du Gouvernement. Il a parlé de budget ayant peu de lignes directrices, de budget des incohérences et des contradictions. Vous avez vous aussi, monsieur Vivien, parlé des hypothèses. Je reconnais que je suis embêté et que je ne sais pas comment faire. Et après vous avoir tous entendus, y compris vous, monsieur Vivien, qui avez été longtemps président ou rapporteur général de la commission des finances, je ne suis pas plus avancé. Pourquoi devrais-je modifier nos hypothèses ? Dans quel sens ?

Par conséquent, je ne peux, dans l'état actuel des choses, que maintenir ce qui est, tout en ayant conscience qu'il faudra peut-être, ainsi que M. Roger-Machart le disait lui-même, revoir la copie. En disant cela, j'ai l'humilité de celui qui, pour la première fois depuis longtemps, est obligé de faire des prévisions dont il ne sait pas si elles se confirmeront ou non.

J'ajoute que maintenir nos prévisions, c'est faire preuve d'un certain optimisme et en particulier, comme M. Vivien l'a dit ou laissé entendre, d'un optimisme pour la paix contre la guerre. Bien entendu, si les choses devaient tourner autrement, nous serions confrontés à d'autres difficultés.

Vous avez bien voulu souligner, s'agissant de l'impôt sur les sociétés, que le geste allait dans le bon sens, mais que nous avions fait une erreur d'analyse en ne diminuant pas le taux applicable aux bénéfices distribués, qui devrait rester fixé à 42 p. 100.

En réponse à un autre orateur, j'ai tout à l'heure dit que le moment viendrait où nous devrions revoir ce point, et certains de mes amis politiques n'ont d'ailleurs pas manqué récemment d'évoquer cette perspective. Mais nous n'en

sommes pas encore là. Quoi qu'il en soit, il est bien évident qu'on ne peut pas indéfiniment laisser s'élargir la fourchette entre le taux qui ne baisse pas et celui qui continue de baisser.

Contrairement à ce que vous avez semblé dire, nous souhaitons favoriser l'épargne longue. Vous avez parlé des comptes bloqués d'associés en regrettant que nous taxions par ailleurs les plus-values sur le non-côté.

Dans le droit-fini de ce que j'ai répondu à d'autres de vos collègues, monsieur Vivien, je vous rappellerai que nous prenons des mesures en faveur de l'investissement, qui sont gagées par des mesures contre la spéculation, au sens large, contre des profits qui ne sont pas directement créateurs, sinon de richesse, tout au moins d'emplois. Bien sûr, les mesures concernant la T.V.A. sont prises, ainsi que je vous l'ai précisé en vous interrompant, pour des raisons européennes. Il ne s'agit pas seulement du souci de maîtriser l'inflation et d'alléger la charge des ménages : nous avons aussi le souci d'être, en 1993, au rendez-vous de l'harmonisation.

Vous avez repris les arguments de M. Auberger sur ce que vous avez appelé la dilapidation des plus-values fiscales de 1988 et de 1989. Il est vrai que nous avons « recalé » un certain nombre de dépenses car nous avons des priorités différentes du gouvernement précédent. Mais je ne voudrais pas que vous pensiez que tout cela a conduit à des gaspillages. Simplement, c'est une autre politique qui est conduite.

**M. Robert-André Vivien.** Hélas !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Ce n'est pas une politique de dépenses publiques pour les dépenses publiques qui est conduite, mais c'est une politique par laquelle des dépenses publiques financent un certain nombre de priorités. Nous pourrions en parler longuement. J'ajoute que je ne suis pas sûr que nous serions en désaccord sur tout car je me souviens des critiques émises dans cette assemblée, y compris sur les bancs de la majorité de l'époque, contre des dispositions jugées un peu trop rigoureuses dans le budget de M. Balladur et de M. Juppé.

Vous avez ironisé, monsieur Vivien, sur les dépenses désuètes.

Vous avez toujours été un pourfendeur des dépenses inutiles. L'été venu, le gisement a disparu, avez-vous dit...

**M. Robert-André Vivien.** C'est vrai !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** ... et le gisement est resté inexploité. En ce qui me concerne, j'attends du débat parlementaire qu'il me fasse savoir si je peux aller plus loin ou pas.

**M. Robert-André Vivien.** C'est vous qui êtes au Gouvernement, pas moi !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Une chose est de me dire que je ne supprime pas assez de dépenses désuètes, mais une autre chose serait de me dire qu'il ne faut pas supprimer celle-ci, ni celle-là, ni cette autre encore.

Nous allons avoir un débat très intéressant sur la suppression de l'allocation de scolarité, qui fait partie de la série visée et qui représente des sommes - et des distributions - qui n'ont absolument plus aucune signification et qui sont couvertes par ailleurs. Elles donnent lieu à de folles procédures administratives qui aboutissent à l'octroi de dix francs par élève et par classe, ce qui n'a absolument plus aucun sens. Tous les maires qui siègent dans cette assemblée savent bien que, si l'on n'avait que cela pour faire tourner nos écoles, on ne serait pas fauché, ce serait le cas de le dire !

Vous verrez donc ce que nous entendrons à ce propos, et j'en passe et des meilleures. La liste des dépenses désuètes supprimées ne vous a pas encore été communiquée. Je ne vous priverai pas du plaisir d'en prendre connaissance le moment venu, me contentant de noter avec soin les réactions des uns et des autres.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais vous remercier tous pour votre patience et votre courtoisie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** Il est toujours agréable de vous écouter, monsieur le ministre.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627) (rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance ;

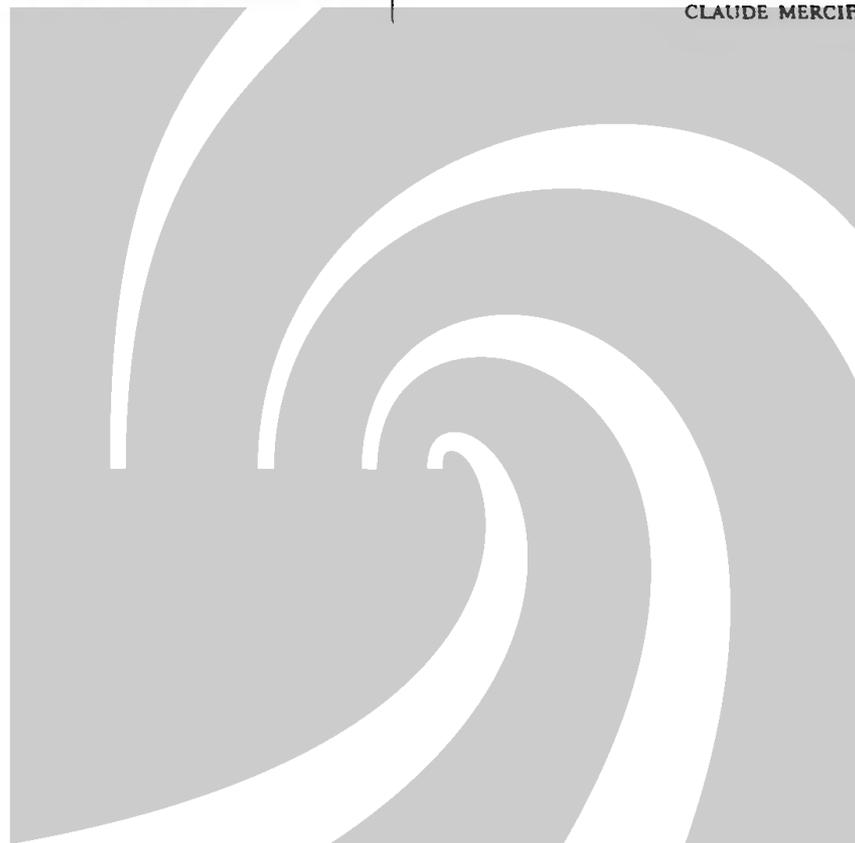
Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627) (rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

*(La séance est levée à treize heures quinze.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER



# *LuraTech*

## *www.luratech.com*



*LuraTech*

***[www.luratech.com](http://www.luratech.com)***